



PLAN D' ACTIONS CLIMAT

AIR ENERGIE

2020-2026



ÉDITORIAL

Initié en 2018 par une très large concertation citoyenne, ce nouveau Plan d'Actions Climat Air Energie voté en Conseil Municipal fin 2019 est entré dans sa phase de mise en œuvre en 2020, bien que retardé par la crise sanitaire et les élections. **La nouvelle équipe municipale conduite par les écologistes, élue le 28 juin 2020, fait de la crise climatique sa priorité.** Les actions regroupées ici gardent toute leur pertinence et seront mises en œuvre ; mais elles ne sont pas encore à la hauteur des enjeux et nous les renforcerons rapidement. Ces investissements supplémentaires seront financés par la **prochaine Programmation Pluriannuelle des Investissements, portée à un milliard d'Euros pour le mandat.**

Voici les premières mesures auxquelles nous nous attelons, pour donner **la priorité à la transition écologique.**

Pour le patrimoine de bâtiments de la Ville, nous lançons une première vague de **constructions exemplaires**, en particulier **trois groupes scolaires à énergie positive**, trois établissements petite enfance et un équipement aquatique. Nous développons **une approche globale et systématique de rénovation énergétique de nos bâtiments** pour atteindre le rythme de 10 rénovations complètes par an en fin de mandat afin de traiter l'intégralité du patrimoine d'ici 2050 ; la première phase comprendra en particulier trois écoles, des crèches, un gymnase, une résidence senior, un établissement culturel et une mairie d'arrondissement. Nous réaliserons une première série de **10 toitures photovoltaïques**, dont la moitié en partenariat avec une association citoyenne.

Nous travaillons à généraliser **les clauses sociales et environnementales dans nos marchés publics**, et à

développer **l'économie durable et l'économie sociale et solidaire**. Nous augmentons le soutien aux jardins partagés et autres acteurs de l'alimentation durable et construisons pour 2022 le nouveau marché de la restauration scolaire, pour **des repas 100% bio, majoritairement locaux et plus végétariens.**

Nous **végétalisons la ville**, en commençant par créer cinq nouveaux parcs.

Nous développons **les stationnements vélo** sur l'espace public, dont des box sécurisés, et les premières **piétonisations.**

Nous **allons rénover des centaines de logements sociaux** propriété de la Ville, avec un haut niveau de performance (Bâtiment Basse Consommation).

Nous remercions les 20 000 personnes qui ont contribué à ce travail par la consultation citoyenne de 2018, les agents-es municipaux contributeurs-rices, ainsi que Nicole Gay, Adjointe au Maire qui a porté cette démarche dans l'exécutif précédent. Le nouveau plan de déplacement des agents-es municipaux (PDA) et notre politique zéro déchet renforceront notre exemplarité interne. Dès 2021, les **Lyonnais-es seront associé-es** au copilotage de ce Plan d'Actions Climat Air Energie. Dans chaque arrondissement, un budget participatif permettra aux habitant-es de construire des solutions locales. Ensemble et maintenant, nous agissons pour que chacun-e prenne toute sa part dans la transition écologique.

Sylvain GODINOT

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la transition écologique et au patrimoine
Juillet 2020

PLAN D'ACTIONS CLIMAT AIR ÉNERGIE

ÉDITORIAL	3
CONTEXTE ET ENJEUX	5
LE NOUVEAU PLAN D'ACTIONS 2020-2026	11
LE PLAN CLIMAT DE LA VILLE DE LYON LABELLISÉ CITE'ERGIE	15
LA VISION À 2050.....	17

FICHES ACTION CLIMAT AIR ÉNERGIE

AXE 1 UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS	23
AXE 2 LE VERDISSEMENT DE LA VILLE	27
AXE 3 VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE	33
AXE 4 UN TERRITOIRE RÉSILIENT	43
AXE 5 UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE	47

ABRÉVIATIONS / GLOSSAIRE

ABRÉVIATIONS DES DIRECTIONS	73
GLOSSAIRE	73



CONTEXTE ET ENJEUX

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Les travaux du GIEC

En 2007, le 4^{ème} rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) prévoyait que la température moyenne à la surface du globe risquait de s'élever entre 1,8 °C et 4 °C à l'horizon 2100. Le 5^{ème} rapport d'évaluation⁽¹⁾ du GIEC de 2014 confirme que l'influence de l'Homme sur le système climatique est manifeste, et qu'un certain nombre d'incidences sont d'ores et déjà observables sur les continents et dans les océans. Ce rapport sensibilise sur le caractère grave et irréversible de certaines conséquences.

Lors de la 21^{ème} Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) en décembre 2015, 192 pays ont adopté l'Accord de Paris et se sont engagés à limiter leurs émissions pour contenir le réchauffement moyen en dessous de +2 °C d'ici la fin du siècle. Toutefois, le GIEC poursuit son alerte sur le phénomène de réchauffement climatique lié à l'émission passée et à venir des gaz à effet de serre qui, aura des conséquences au-delà de 2100, tant sur la biodiversité que sur l'agriculture ou encore la santé.

+1,5 degré / +2 degrés, quelles conséquences ?

Selon les conclusions du GIEC, +2 degrés Celsius de moyenne revêt des conséquences graves, accentuées à chaque demi-degré de plus. A titre d'exemple, la hausse rapide des températures favorise les événements climatiques extrêmes (accentuation de fortes chaleurs, fortes précipitations, cyclones, sécheresses...).

Les risques d'exposition pour certaines régions avec des populations déjà vulnérables, telles que les pays en voie de développement, seront plus limités avec un réchauffement à 1,5 °C plutôt qu'à 2 °C.

La France et l'Europe ne sont pas épargnées par les conséquences du changement climatique.

L'augmentation de l'exposition aux vagues de chaleur, par exemple, est très largement repérée et amplifiée en milieu urbain créant un phénomène d'« îlot de chaleur urbain ».

Pour répondre au défi climatique, la France a adopté la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) le 17 août 2015, ainsi que les plans d'actions qui l'accompagnent. Cette loi vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi qu'à renforcer son indépendance énergétique.

Elle donne les grands objectifs à moyen et long termes. Le « paquet énergie-climat » adopté en décembre 2008 et révisé en octobre 2014, fixe plus précisément des objectifs ambitieux pour la France :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4).
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030.
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Introduite par la LTECV, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe

(1) Synthesis Report (SYR) of the IPCC Fifth Assessment Report (AR5) - Climate Change 2014.

Pour les abréviations (ex : GIEC, LTECV) : voir le glossaire en pages 73 à 75.

des objectifs à court et moyen termes : les budgets carbone (plafonds d'émissions à ne pas dépasser). Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, c'est-à-dire que les émissions de CO₂ soient équilibrées avec les absorptions et le « stockage » de CO₂ (dans les forêts, les sols...), et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français-es.

Par ailleurs, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) établit les priorités d'action du gouvernement en matière d'énergie pour la métropole continentale, dans les 10 années à venir, partagées en deux périodes de 5 ans. La programmation pluriannuelle de l'énergie est actualisée tous les 5 ans. Elle suit donc les orientations de la SNBC.

Les décrets fixant la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) sont parus en avril 2020. Initiés en juin 2017, ces deux textes ont été révisés pour prendre en compte les mesures de la loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019, visant à répondre à l'urgence écologique et climatique.

LE CONTEXTE LOCAL



Vue de Lyon depuis le square Abbé Larue - 5^{ème} arrondissement
© Muriel Chaulet

Capitale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Lyon est une ville très attractive en France et en Europe pour sa qualité de vie et son dynamisme économique.

Au cœur de la Métropole Lyonnaise, la Ville de Lyon (plus de 515 000 habitants en 2016) déploie d'importants moyens financiers et humains pour offrir un service public de proximité à la population dans un souci constant de qualité.

La qualité de ce service public repose notamment sur le patrimoine municipal dont dispose la Ville (écoles, crèches, gymnases, centres sociaux, équipements culturels) représentant plus d'un millier de bâtiments dont certains sont reconnus pour leurs caractéristiques architecturales, patrimoniales et urbaines.

Aussi, pour réduire la consommation énergétique de son territoire et améliorer la qualité de vie de ses habitants et usagers, notamment en préservant leur santé, la Ville de Lyon doit intervenir principalement sur les leviers suivants :

- La performance énergétique de son patrimoine, que ce soit par la rénovation de l'existant ou la qualité des constructions neuves.
- La sensibilisation des agents comme des usagers pour être acteurs du changement.
- Le recours à des énergies moins polluantes

et produites localement.

- La place accordée à la nature en ville.
- La mobilité des biens et des personnes.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 introduit l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) parmi les attributions de la Région en matière d'aménagement du territoire, réaffirmant le rôle de chef de file territorial de la Région dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

En outre, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités au niveau local, pour mobiliser leurs territoires et prévoit que les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) qui intègrent désormais la composante qualité de l'air, soient portés uniquement par les intercommunalités.

La Ville de Lyon s'est engagée depuis 2008 dans la lutte contre le changement climatique en devenant signataire de la Déclaration Eurocities des Maires contre le changement climatique, et de la Convention des Maires (Covenant of Mayors).

Début 2012, est adopté le Plan d'Actions Partenarial du Grand Lyon comportant 26 actions cadres sur les transports, l'habitat, l'énergie, les entreprises et les volets transversaux (ex : changements de modes de vie). Ce plan, signé avec la Ville de Lyon et des partenaires publics et privés, autour d'objectifs partagés sur des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, définit une trajectoire vers un territoire plus sobre.

Un diagnostic climat réalisé sur l'agglomération lyonnaise établit que l'action publique directe de la Métropole a une influence sur environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Les 75 % restants relèvent de la responsabilité des acteurs économiques et des citoyens : la mobilisation de tous les acteurs est nécessaire pour pouvoir atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, le Maire de Lyon était partie prenante de la Déclaration des Maires européens pour le Climat adoptée en mars 2015 à Paris, à l'issue du Sommet des représentants des capitales et des grandes villes des 28 États membres de l'Union européenne.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon, ville centre de la Métropole, renouvelle son engagement au sein de la Conférence Énergie Climat de novembre 2019 organisée par la Métropole (délibération décembre 2019 de ce plan).

Afin de poursuivre ses efforts pour lutter contre le changement climatique, la Ville de Lyon a élaboré en 2019 le présent plan d'actions climat air énergie volontaire (non obligé réglementairement), approuvé par le Conseil Municipal en décembre 2019⁽²⁾ et a souhaité renouveler son engagement dans

(2) Délibération 2019-5272 du 19 décembre 2019.

la démarche Cit'ergie pour la période 2019-2023.

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Sur le territoire lyonnais³

8 084 GWh d'énergie finale globale ont été consommés sur le territoire de la Ville de Lyon en 2016, soit 15,7 MWh/hab. La consommation par habitant en 2012 était de 15,9 MWh, soit une légère baisse.

Sur ce même territoire, les secteurs résidentiel et tertiaire représentent plus de 77 % de la consommation énergétique, la part restante étant essentiellement liée au transport. A titre de comparaison, le profil de consommation à l'échelle métropolitaine est sensiblement différent en raison des poids plus importants des transports (29 %) et de l'industrie (19 %).

Sur le patrimoine et les services de la collectivité⁴

En 2018, la consommation énergétique annuelle de la Ville de Lyon pour son patrimoine et ses services (bâtiments, éclairage public, garage municipal) est de l'ordre de 200 GWh.

Par rapport à 2010, on observe une réduction de 7,3 % des consommations énergétiques de la Ville de Lyon pour l'année 2018 (toutes énergies et tous postes confondus). Cette réduction est nette pour les consommations en électricité (-14,4 %), notamment grâce aux efforts réalisés sur l'éclairage public.

Les consommations d'éclairage public connaissent une baisse régulière depuis l'année 2005, après une stabilisation depuis l'année 2000 : -25 % entre 2010 et 2018, et ce malgré une augmentation du nombre de points lumineux : +8 500).

Les consommations du garage municipal connaissent égale-

ment une diminution progressive depuis 2010 pour atteindre -26 % en 2018.

On note une évolution globale des consommations d'énergie significative et positive, grâce, entre autres, à l'achat d'électricité verte bien que l'objectif de réduction fixé par le plan climat énergie territorial 2015-2020 ne soit pas atteint.

Le principal enjeu de maîtrise de l'énergie pour la Ville de Lyon reste le secteur des bâtiments municipaux. Relativement stable depuis 2010, leur consommation a connu une baisse de seulement 3 % entre 2010 et 2018 (résultats corrigés Degré Jour Unifié (DJU)).

La Ville de Lyon doit poursuivre son effort de diminution de ses consommations et se concentrer en particulier sur les consommations de chauffage en hiver et de froid en été. Une optimisation des consommations semble envisageable grâce à une analyse approfondie en cours de réalisation. Les pistes d'étude envisagées concernent principalement la régulation des installations et la sensibilisation des utilisateurs (agents, élus et usagers) pour accompagner l'efficacité des travaux réalisés.

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Sur le territoire lyonnais

D'après les données de l'Observatoire Régional Climat Air Énergie Auvergne-Rhône-Alpes⁵ (ORCAE), les émissions de GES s'élèvent à 1,24 M teqCO₂ sur le territoire de la ville de Lyon pour l'année 2016, soit une baisse de 9,3 % par rapport à 2012. Ces émissions territoriales représentent 18 % des émissions à l'échelle de la Métropole.

Sur le patrimoine et les services de la collectivité

Conformément à la réglementation⁶, la Ville de Lyon établit tous les 3 ans un Bilan des Emissions de GES réglementaire (BEGESr) de son patrimoine et de ses services. Un premier bilan a été réalisé en 2012 (année de référence 2010) et a été actualisé en 2014 (année de référence 2013) puis en 2017 (année de référence 2016).

Ce bilan prend en compte les émissions de GES :

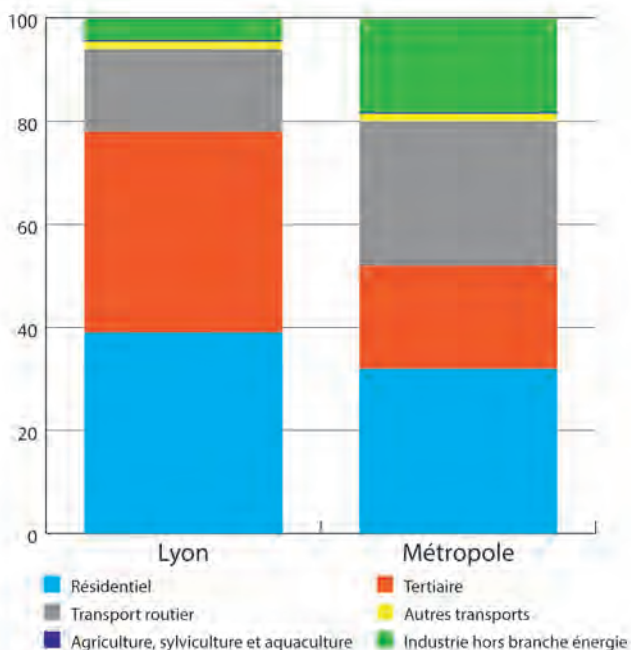
- De l'ensemble des consommations énergétiques de tous les services y compris les Délégations de Service Public (DSP).
- Des fluides frigorigènes, ainsi que l'utilisation des engrais.
- De la consommation de carburants utilisés pour la flotte de véhicules de la Ville de Lyon.

En 2016, sur ce périmètre, les émissions de GES se sont élevées à 33 300 teqCO₂, contre 70 200 teqCO₂ en 2010 soit une diminution de plus de 52 % en 6 ans.

Deux principaux postes d'émissions ressortaient du bilan 2010 : les émissions énergétiques des bâtiments municipaux et les émissions de GES liées aux Délégations de Service Public de la Ville (principalement les concessions ERDF-EDF et GDF). Ils représentaient alors 88% des émissions totales.

Bilan des émissions GES réglementaire de la Ville de Lyon

Consommations énergétiques globales (en %) Année 2016



(3) Données ORCAE 2016

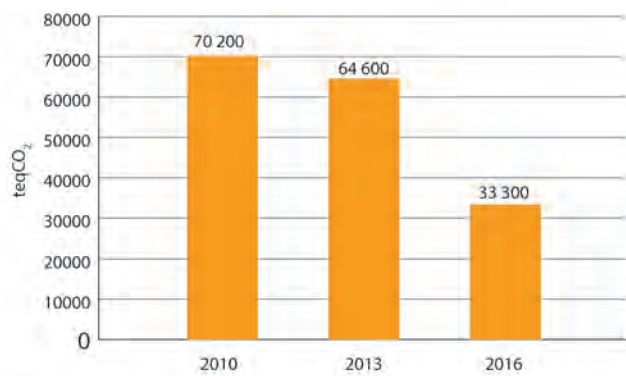
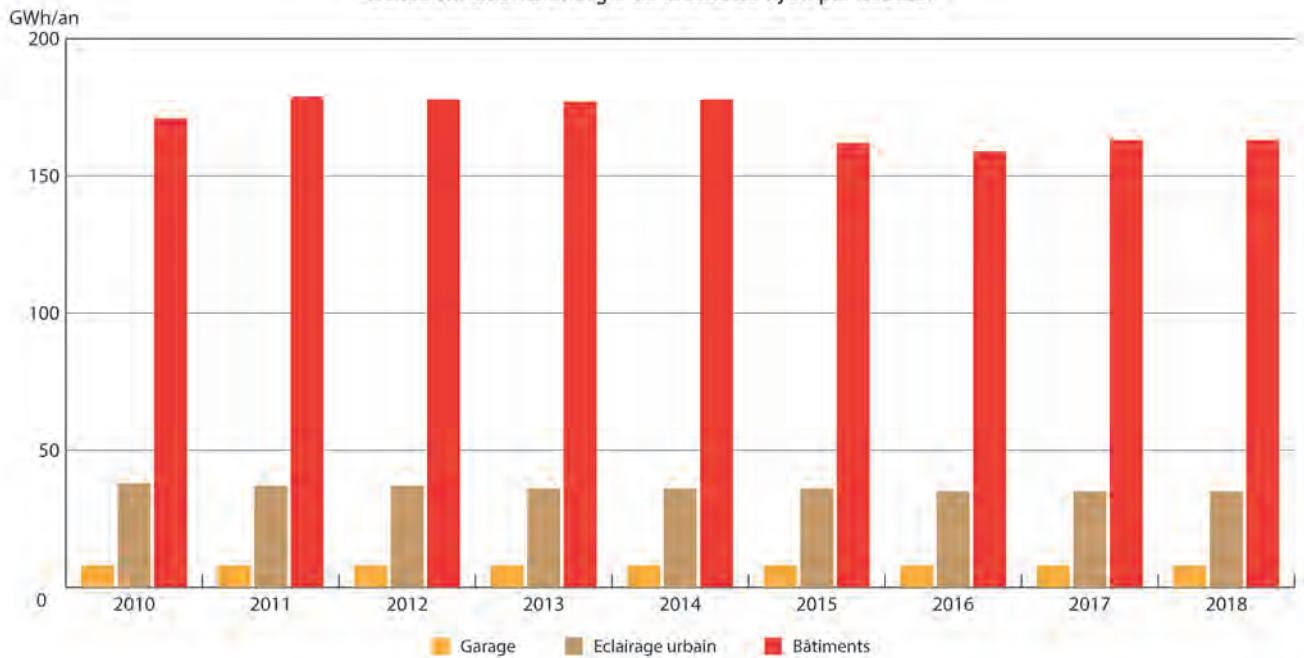
(4) Tableau de Bord Énergie Climat de la Ville de Lyon

(5) Données de l'ORCAE sur le territoire de la Métropole de Lyon : <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr>

(6) Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Pour les abréviations (ex : GIEC, LTECV) : voir le glossaire en pages 73 à 75.

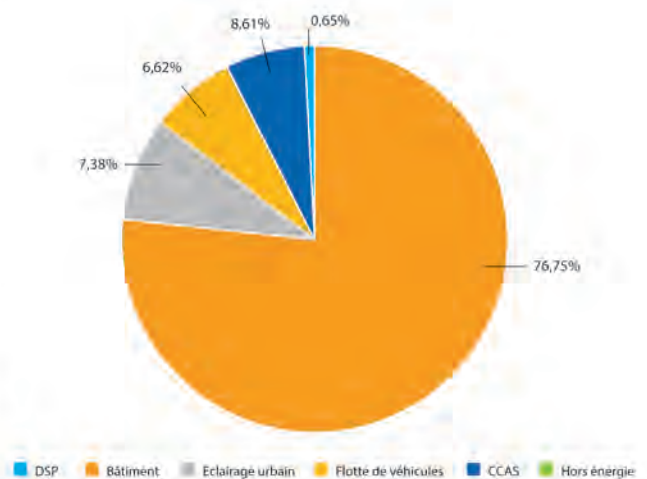
Consommation d'énergie de la ville de Lyon par secteur



Au 1^{er} janvier 2015, la Communauté Urbaine de Lyon est devenue Métropole, en application de la loi MAPTAM⁽⁷⁾. Certaines compétences exercées jusqu'alors par la Ville de Lyon sont passées à la Métropole, en particulier la concession et la distribution publique d'électricité et de gaz et les réseaux de chaleur. En conséquence, ces deux postes ne représentent plus que 33% des émissions totales.

Les bâtiments municipaux représentent le principal poste d'émission de GES de la Ville de Lyon (77 %).

Répartition des émissions de GES de la Ville de Lyon en 2016



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

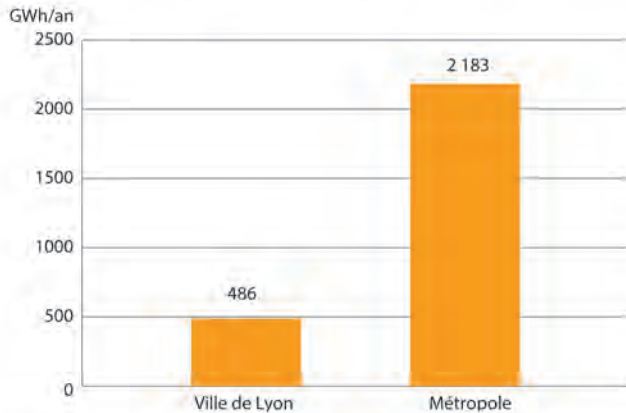
Sur le territoire lyonnais

Au niveau du territoire de la Métropole, la production d'énergies renouvelables s'élève à 2 180 GWh pour l'année 2016. La production au niveau du territoire lyonnais est de 486 GWh, soit 22,3 % de la production métropolitaine.

La part des énergies renouvelables territoriales dans la consommation finale s'élève à 6,05 % en 2016, alors qu'elle n'était que de 2,6 % en 2012.

(7) Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Production d'énergie renouvelable globale (GWh) année 2016



Sur le patrimoine de la collectivité

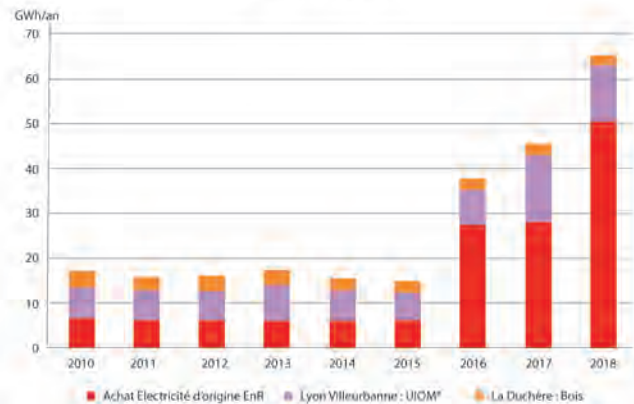
Concernant son patrimoine, la Ville de Lyon n'exploitait que 3 installations de production d'énergie renouvelable en 2010 ; il s'agissait principalement de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques installés à titre expérimental. La production photovoltaïque représente la plus grande part de production d'énergie renouvelable (51 %). Fin 2019, avec trois nouvelles installations mises en service, la Ville de Lyon exploitera 7 installations, représentant 2 059 m² et 290,7 kWh. Elles pourraient permettre de doubler la production photovoltaïque à l'horizon 2020.

Aujourd'hui, les 14 installations en service totalisent 0,57 GWh de production par an, ce qui représente 0,29 % de la dépense totale d'énergie de la Ville de Lyon.

En complément de ses installations de production propres, l'approvisionnement en énergie de la Ville de Lyon contient une part d'énergie renouvelable en considérant :

- La part d'énergie d'origine renouvelable dans l'approvisionnement en chauffage urbain des bâtiments municipaux par les 2 réseaux de chaleur du territoire. Le réseau Lyon-Villeurbanne-Bron est alimenté à plus de 50 % par la récupération de chaleur de l'unité de traitement et de valorisation énergétique des déchets (UTVE). Le réseau de la Duchère est alimenté par 59 % en bois énergie.
- La part d'énergie d'origine renouvelable dans le mix énergétique de la production d'électricité, qui est passée de 50 % à 100 % grâce au marché d'électricité verte de 2018.

Répartition de l'achat d'énergies renouvelables de la Ville de Lyon





LE NOUVEAU PLAN D' ACTIONS 2020-2026

BILAN

2020-2026 : UN PLAN D' ACTIONS CLIMAT-AIR-ENERGIE AMBITIEUX

Le réchauffement climatique est désormais une réalité. Agir pour le climat est à la fois un défi et une opportunité pour préparer la ville de demain.

Compte tenu de leurs compétences et des populations qu'elles accueillent, les villes sont au cœur de l'enjeu du réchauffement climatique, qu'il s'agisse des consommations énergétiques ou des émissions de gaz à effet de serre. Le chauffage des bâtiments publics ou privés, l'éclairage des espaces publics, la consommation énergétique des flottes de véhicules, des commerces sont autant de postes sur lesquels il est important d'agir.

Dès 2013, la Ville de Lyon a traduit dans son premier Plan Climat Energie Territorial (PCET) des engagements forts pour réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine, et atteindre les « 3x20 » en 2020 :

- Réduire de 20% les consommations énergétiques par rapport à 2010.
- Réduire de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010.
- Atteindre 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique de la Ville.

Les actions mises en œuvre ont permis à la Ville de Lyon d'atteindre en 2018 par rapport à 2010 des résultats très encourageants :

- **7,3 % de baisse des consommations énergétiques,**
- **25,2 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre,**
- **33,4% de l'énergie consommée par la Ville de Lyon est renouvelable.**

Aujourd'hui, la Ville de Lyon renouvelle ses engagements en adoptant un nouveau plan d'actions climat air énergie encore plus ambitieux. Grâce au travail mené avec les citoyens dans le cadre de consultations novatrices, ce nouveau plan d'actions doit permettre de réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre, et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des usagers, tout en maintenant le bon fonctionnement et la qualité de l'offre en services publics de la collectivité.

Les objectifs lyonnais à l'horizon 2030 sont cohérents avec les objectifs nationaux sur le climat et l'énergie inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte déclinés au niveau territorial dans le PCAET élaboré par la Métropole de Lyon, à savoir :

- **Réduction de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990.**
- **Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012.**
- **32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.**



Ateliers citoyens « parlons climat » du 25 mai 2019 © Muriel Chaulet

Il décline des objectifs à l'horizon 2030 pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

.....
Pour les abréviations (ex : GIEC, LTECV) : voir le glossaire en pages 73 à 75.

Il comporte **25 actions, 105 mesures**, et se construit autour de **cinq axes** thématiques :

- Une qualité de vie accrue des habitants et des usagers.
- Le verdissement de la ville.
- Vers une ville neutre en carbone.
- Un territoire résilient.
- Une administration exemplaire.

AXE N°1

Une qualité de vie accrue des habitants et des usagers

La qualité de vie intéresse plusieurs disciplines, touchant à la santé, au bien-être, à l'environnement et concerne aussi les sciences humaines et sociales.

En 2017, Lyon apparaît comme une des agglomérations françaises les plus attractives et les plus dynamiques (selon le baromètre consacré à ce sujet par le réseau national de conseil en immobilier Arthur Loyd).

Dans le cadre de ce nouveau plan d'actions, la Ville de Lyon souhaite accroître la qualité de vie de ses habitants et de ses usagers. C'est pourquoi un axe lui est spécifiquement dédié, afin d'afficher cette volonté forte de la Ville, auquel s'ajoutent des actions inscrites dans les autres axes contribuant significativement à cet objectif.

Dans le cadre de cet axe n° 1, les travaux porteront principalement sur le renforcement de la participation des citoyen-nes autour des projets de la Ville et sur la promotion d'un système alimentaire durable et local.

L'alimentation génère des émissions de gaz à effet de serre importantes qu'il nous appartient de maîtriser.

Le dialogue avec les Lyonnais-es, la co-construction de solutions innovantes doivent permettre d'amener le plus grand nombre à être acteur-trices du changement vertueux de la ville.

AXE N°2

Le verdissement de la Ville



Le Parc de Gerland - 7^{ème} arrondissement © Ville de Lyon

Les territoires urbains denses d'aujourd'hui ont très souvent un degré d'imperméabilité et de minéralisation élevé qui renforce le phénomène d'îlot de chaleur. La Ville de Lyon n'échappe pas à ce constat, et les actions menées depuis 2013 visent à atténuer ce phénomène.

Le nombre d'arbres à Lyon est aujourd'hui de l'ordre de 58 000 dans les espaces publics gérés par la Ville de Lyon, auxquels il faut ajouter environ 18 000 arbres situés dans les balcons sous forme de boisement.

En 2014, des études ont été initiées sur les besoins en espaces verts à Lyon, dans l'objectif que chaque habitant puisse accéder à un espace vert à moins de 300 mètres de son lieu de résidence.

Dès 2015, la Ville de Lyon a lancé un « plan nature » pour définir une place utile au végétal dans la ville. Le diagnostic a permis d'effectuer l'état des lieux de la trame verte lyonnaise et de sa valeur écologique.

A travers ce nouveau plan d'actions, il s'agit de proposer et mettre en œuvre une stratégie ambitieuse à long terme (2020-2030) de développement de la nature en ville, favorisant la biodiversité et le rafraîchissement des espaces publics.

La Ville de Lyon vise la concrétisation d'un « plan arbres » spécifique, contribuant au plan Canopée de la Métropole de Lyon, avec l'objectif de planter 20 000 arbres supplémentaires d'ici 2030 pour atteindre 100 000 arbres sur la ville.

L'augmentation significative de la place de l'arbre en ville pour créer des zones de fraîcheur et d'ombrage se concentrera dans un premier temps sur les îlots de chaleur, les sites sensibles (écoles, crèches, résidences pour personnes âgées) et les zones les plus carencées. Ce déploiement s'accompagnera du développement d'une culture partagée sur l'arbre en ville et associera les Lyonnais-es aux projets.

Dans un souci de massification, la Ville de Lyon souhaite également mobiliser les acteurs privés, en encourageant le développement notamment de la végétalisation de la 5^{ème} façade et des cœurs d'îlots.

Enfin, il s'agira de poursuivre l'implication des Lyonnais-es en les sensibilisant à la biodiversité, à la gestion durable des espaces végétalisés et au développement d'actions de végétalisation (micro-implantations florales, jardins partagés...) et citoyennes dès que possible.

AXE N°3

Vers une ville neutre en carbone



Se déplacer autrement grâce aux modes actifs © Muriel Chaulet

La neutralité carbone est définie par la loi énergie-climat comme « un équilibre, sur le territoire national, entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ». En France, atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 implique une division par 6 des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire par rapport à 1990.

Le nouveau plan d'actions de la Ville de Lyon propose d'agir sur différents leviers.

Le secteur résidentiel représentant 39 % des consommations énergétiques et 39,6 % des émissions de GES en 2016⁸ sur le territoire lyonnais, l'accélération de la rénovation de l'habitat aura un impact sensible sur la diminution des consommations et sur celle des émissions de GES. Celle-ci sera facilitée notamment en poursuivant la sensibilisation de tous les propriétaires — la lutte contre la précarité énergétique restant une volonté forte de la Ville — et en déployant les aides, qu'il s'agisse d'études ou de financement des travaux.

Le changement climatique étant l'affaire de tous, la Ville de Lyon souhaite impulser l'action des commerçants et des artisans autour des enjeux climat air énergie. Elle poursuivra donc son action en matière de sensibilisation en veillant à développer les bonnes pratiques partagées. L'adoption d'habitudes de consommation plus vertueuses et la lutte contre la production de déchets sera recherchée.

En matière de mobilité, il s'agira de renforcer la mobilité active et sobre. Durant ces deux dernières décennies, la mobilité sur le territoire lyonnais a évolué avec une forte diminution de l'utilisation de la voiture au profit de modes alternatifs. Toutefois, la situation climatique, les pics de pollution atmosphérique et la qualité du cadre de vie imposent d'aller encore plus loin et probablement plus vite. Le nouveau plan d'actions vise donc à faciliter les mobilités actives (marche à pied, vélo, engin de déplacement individuel) grâce au déploiement de cheminements et voies adaptées d'une grande qualité et arborés, en relation avec le réseau de transport en commun. Il s'agira également de rééquilibrer l'usage des rues de la ville par la création de zones apaisées et de zones à trafic limité, et d'accompagner ces changements.

La thématique de la sensibilisation est également fortement développée dans ce plan d'actions : que ce soit vis-à-vis des habitants pour les inciter à favoriser des modes alternatifs à la voiture, ou pour renforcer la sensibilisation des acteurs de la collectivité (élus municipaux, agents de la collectivité, usagers des équipements) pour favoriser les bonnes pratiques dans les bâtiments publics. A ce titre, il s'agira d'inciter les occupants à avoir des comportements susceptibles de réduire les consommations d'eau et d'énergie des ensembles immobiliers tout en conservant, voire en améliorant leur niveau de confort d'utilisation, y compris en période hivernale ou de fortes chaleurs.

AXE N° 4

Un territoire résilient



Zone humide au Parc Zénith - 3^{ème} arrondissement © Ville de Lyon

La résilience correspond à la quantité ou à la dimension des impacts auxquels un secteur peut résister avant de subir une transformation complète.

Le CEREMA⁹ propose la définition suivante de la résilience. Un territoire résilient est entendu comme un territoire en mouvement, capable :

- d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes, grâce à la veille et à la prospective,
- d'en minimiser les effets,
- de se relever et rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation,
- d'évoluer vers un nouvel état en équilibre dynamique préservant ses fonctionnalités. Cet état est décidé et construit démocratiquement.

Le principe d'adaptation concerne l'ensemble des ajustements des systèmes naturels ou humains en réponse aux changements du climat, afin de limiter les impacts négatifs et d'en optimiser les effets bénéfiques. Connaître la vulnérabilité du territoire au changement climatique est un préalable nécessaire à la définition d'une stratégie d'adaptation. Le diagnostic de vulnérabilité consiste à mener une analyse approfondie du territoire, de ses atouts et de ses faiblesses. Il met en évidence les risques majeurs face au climat futur pour définir des priorités stratégiques.

L'adaptation au changement climatique de la Ville de Lyon était intégrée comme un volet à part entière dans le PCET 2015-2020. Il a été élaboré suite à l'étude « Adaptation - Etat des lieux des connaissances et préconisations », dressant le diagnostic de vulnérabilité climatique de la ville. Cette étude a été réalisée par les services de la Ville de Lyon et de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Agglomération Lyonnaise, de janvier 2013 à mars 2014, sur la base d'une recherche bibliographique régionale, nationale et internationale. Elle a été ensuite approfondie par l'apport des experts du territoire (universitaires, membres de l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, agents des collectivités locales en charge du climat, experts de la Ville de Lyon, etc.).

Ce repérage a permis de désigner les champs sur lesquels la Ville concentre son analyse, tire les conséquences de sa vulnérabilité et propose les moyens d'y répondre.

Trois axes stratégiques ont été retenus :

- La lutte contre la chaleur en ville.
- La prévention des risques sanitaires.
- La sensibilisation, la communication, la concertation.

En tout premier lieu, la Ville poursuivra et renforcera les actions relevant de l'adaptation menées depuis 2014, dans le cadre du nouveau plan d'actions, qu'il s'agisse d'actions de communication, de sensibilisation des habitants, ou d'actions à mettre en œuvre en périodes de fortes chaleurs.

[8] Données ORCAE 2016

[9] CEREMA : le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Pour les abréviations (ex : GIEC, LTECV) : voir le glossaire en pages 73 à 75.

Par ailleurs, le travail sera intensifié pour poursuivre la préservation de la qualité de l'eau et mettre en place une stratégie de protection quantitative de la ressource. En effet, compte tenu du changement climatique et notamment de l'évolution des températures et des périodes de sécheresse, la ressource en eau et son niveau de qualité sanitaire représentent un enjeu important pour la Ville de Lyon.

AXE N° 5

Une administration exemplaire



Installation photovoltaïque sur l'école maternelle des Gémeaux - 5ème arrondissement © Ville de Lyon

L'exemplarité des acteurs publics constitue pour les citoyens un acte fort et symbolique des politiques publiques. Nombreux sont les usagers qui attendent des institutions qu'elles leur montrent leur capacité à progresser et à être vertueux, afin de soutenir leurs propres efforts.

Dans le cadre de ce nouveau plan d'actions, la Ville de Lyon souhaite poursuivre et renforcer les actions initiées dès 2013.

L'engagement pris depuis de nombreuses années dans une démarche de qualité environnementale et de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine bâti sera accentué tant pour les rénovations énergétiques des bâtiments existants que pour les constructions neuves. En matière d'éclairage public, la collectivité mène depuis 1989, une politique de maîtrise de l'énergie, tout en améliorant le confort d'utilisation. Les consommations connaissent une baisse régulière avec -25 % entre 2010 et 2018, et ce malgré une augmentation significative du nombre de points lumineux.

Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique dans la gestion du patrimoine est une priorité pour la Ville, tout en renforçant la prise en compte systématique des objectifs climat air énergie dans la stratégie d'investissement.

En lien avec la Métropole de Lyon, des actions seront menées pour renforcer les contraintes du PLUH^[10] en matière de développement des énergies renouvelables et de végétalisation des constructions.

Par ailleurs, la publication en juillet 2019 du « décret tertiaire^[11] » (pris pour l'application de l'article 175 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN) fixe des objectifs ambitieux à atteindre dans les meilleurs délais.

C'est pourquoi, la Ville a lancé une étude d'identification de ses bâtiments les plus énergivores afin de prioriser son action de rénovation énergétique à horizon 2030 dans le cadre d'un grand plan pluriannuel de rénovation énergétique.

Dès l'adoption du plan d'actions, une stratégie de déploiement des énergies renouvelables sera élaborée à travers un schéma directeur des énergies renouvelables couvrant l'ensemble du patrimoine municipal, et visera le développement des installations solaires photovoltaïques et thermiques, ainsi que des systèmes de récupération de chaleur.

La Ville pratique depuis 2016 l'achat d'électricité verte dans ses marchés. Elle impose un taux de 100% d'électricité d'origine renouvelable depuis 2018. En 2019, 88 % des besoins de la Ville en électricité sont d'origine renouvelable.

La Ville de Lyon s'attachera, par ailleurs, à poursuivre les actions engagées visant à augmenter la compétence de ses fournisseurs et de ses agents autour de l'achat durable.

Afin de permettre une évolution des comportements encore plus significative des occupants des bâtiments municipaux, la Ville renforcera leur sensibilisation vis-à-vis des enjeux climatiques. La culture d'administration durable de la Ville sera renforcée. A noter que l'ambition de la Ville nécessite de mobiliser de manière accrue des ressources financières. Dans ce contexte, la mise en place d'un pilotage financier rigoureux tant des dépenses que des recettes relevant de la transition énergétique et écologique est prévu.

[10] PLUH : Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat

[11] Il s'agit du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010



LE PLAN CLIMAT DE LA VILLE DE LYON LABELLISÉ CIT'ERGIE

Un dispositif d'évaluation indépendant

Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités (communes et intercommunalités) pour la mise en œuvre d'une politique climat air énergie ambitieuse.

Cit'ergie, déclinaison française du label European Energy Award, est portée en France par l'ADEME.

Basé sur le principe d'une labellisation, il récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat air énergie de la collectivité et ses actions en découlant dans six domaines :

- Domaine 1 : Planification territoriale.
- Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité.
- Domaine 3 : Approvisionnement énergie - eau - assainissement - déchet.
- Domaine 4 : Mobilité.
- Domaine 5 : Organisation interne.
- Domaine 6 : Coordination - communication.

Le dispositif Cit'ergie offre aux collectivités un cadre exigeant et une objectivité par un moyen unique d'évaluation des plans d'actions. En repérant ses points forts et ses axes de progrès, la Ville de Lyon a pu mobiliser les services dans une démarche transversale d'amélioration continue dès 2013, accompagnée d'un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME.

Cette démarche a constitué une opportunité pour la Ville de Lyon d'amplifier sa politique énergie-climat, au travers des volets atténuation et adaptation de son plan d'actions 2015-2020. C'est pourquoi elle a choisi de renouveler son label en 2019 afin de disposer d'un outil opérationnel structurant d'amélioration continue pour conduire et évaluer son nouveau plan d'actions climat air énergie.

Le label encourage également à travailler en réseau avec les collectivités engagées dans la transition énergétique, et

particulièrement celles du territoire concerné. La Ville de Lyon retrouve donc la Métropole et les villes de Rillieux-la-Pape et Vénissieux au sein du Club Cit'ergie plusieurs fois par an, en vue de développer et partager leurs bonnes pratiques.

Une évolution positive pour la Ville

La Ville de Lyon a reçu le label Cit'ergie en 2015 avec un score de 57,3 % de son potentiel. En 2019, le label de la Ville a été renouvelé pour 4 ans avec 65,5 % de son potentiel : sur un total des 345 points possibles, la collectivité a atteint 226,6 points sur la base d'un état des lieux rigoureux des actions effectives et programmées.

Cit'ergie
European Energy Award

La Commission Nationale du label (CNL) a salué :

- le caractère moteur de la Ville de Lyon en tant que ville-centre,
- les moyens humains consacrés aux sujets associés aux enjeux énergétiques et climatiques permettant d'agir sur tous les champs, parfois même au-delà des compétences réglementaires de la Collectivité pour compléter et décliner le travail de la Métropole de Lyon,
- les bonnes performances dans le domaine des bâtiments et équipements de la collectivité, en particulier l'approche globale dans l'éclairage public,
- les très bonnes performances dans la planification et l'organisation interne de la Collectivité.

En ce qui concerne le Domaine 3, la CNL et l'auditeur ont incité la Ville de Lyon à poursuivre ses efforts pour développer les énergies renouvelables sur le territoire, tant en chaleur qu'en électricité.

Pour les abréviations (ex : GIEC, LTECV) : voir le glossaire en pages 73 à 75.





MÉTHODE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PLAN D' ACTIONS

Dans le cadre de l'entrée dans la démarche Cit'ergie initiée en 2013, la Ville de Lyon a mis en place une organisation permettant d'assurer la coordination et le suivi, tant de la démarche que de son plan d'actions. Cette organisation perdure depuis lors, tout en s'adaptant aux évolutions de la structure et de son organigramme.

Un comité de pilotage réunissant les élus concernés et la Direction Générale, impulse la démarche, définit la vision, les objectifs et les éléments de cadrage, et valide les propositions du comité technique. Il se réunit sous l'égide de l'élu-e en charge du dossier à minima 2 fois par an.

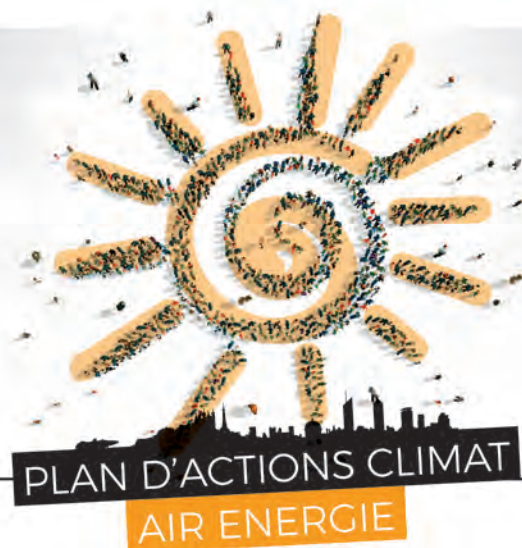
L'élaboration du nouveau plan d'actions 2020-2026, à l'instar du précédent PCET 2015-2020, a été menée de la manière la plus transversale possible. Elle a mobilisé la quasi-totalité des directions de la Ville de Lyon : des comités techniques transversaux et groupes de travail réunissant tous les services concernés par les actions ont permis de faire un bilan des actions du PCET (terminées, en cours ou à engager) afin de construire un nouveau plan d'actions.

Forte de l'expérience de ses plans climats, la Ville de Lyon souhaite désormais intensifier le suivi de son plan d'actions dans un objectif affirmé d'atteinte des résultats et d'amélioration continue. Des outils de suivi et de reporting spécifiques ont été élaborés dès 2015 et seront conservés et adaptés :

- Le tableau de bord énergie-climat.
- Le bilan PCET.
- Le suivi des enveloppes du Plan d'Investissement Énergétique et Développement Durable.

Une attention particulière est portée aux modalités de suivi du nouveau plan d'actions 2020-2026, en définissant notamment un calendrier, un budget associé et des indicateurs pertinents et aisés à collecter chaque année. Un tableau de bord spécifique du plan d'actions climat air énergie viendra donc rejoindre les outils de suivi déjà existants à partir de 2020.

Par ailleurs, la Ville de Lyon s'est saisie des « visites annuelles » Cit'ergie permettant la mise à jour de l'état des lieux pour rencontrer de manière privilégiée les principales directions concernées. Cette visite récurrente est dédiée à la revue détaillée des actions, afin de valider l'atteinte des objectifs fixés et le cas échéant, permettre leur révision.



LA VISION À 2050

UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE IMPULSÉE PAR LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

En 2050, « *l'espace public a été regagné par les habitants, il y a plus d'espaces pour se rencontrer dans la rue, on y échange beaucoup* ».

La ville se développe en limitant ses impacts. Les projets d'aménagements intègrent systématiquement un volet climat air énergie.

Les partenariats entre les acteurs publics et les opérateurs privés des champs de l'aménagement, de la construction et de l'immobilier sont formalisés par des chartes et des cahiers des charges pour assurer une utilisation optimale de la « 5^{ème} façade » des bâtiments. Végétalisation et développement du photovoltaïque sont au cœur des projets.

La santé des travailleurs-es et des Lyonnais-es est préservée, notamment par l'amélioration du confort thermique estival et celle de la qualité de l'air intérieur, tout particulièrement s'agissant de l'enfance et de la petite enfance.

Par ailleurs, la démarche de démocratie participative initiée en 2018 s'est intensifiée et contribue à la mise en œuvre des différents plans climat air énergie. C'est avec les habitant-es que s'est construit le plan d'actions 2020-2030 et pour eux que Lyon élabore sa vision 2050.

UNE STRATÉGIE DE VERDISSEMENT EFFICACIE ET ACCOMPAGNÉE PAR LE CITOYEN

En 2050, « *Lyon est une ville apaisée et rafraîchie, qui fait la part belle à la biodiversité au sens large et donne une place importante à l'eau* »¹².

L'espace urbain a continué sa mutation afin de développer les trames vertes et bleues et permettre des conditions de

déplacement optimales pour les piétons et les cyclistes.

« Les parcs sont reliés entre eux par des corridors verts. Vue du ciel, la ville offre un patchwork de vert et de bleu : arbres, plantes, récupérateurs d'eau de pluie, panneaux photovoltaïques occupent les toitures ».



Parc de la Tête d'Or - 6^{ème} arrondissement © Ville de Lyon

[12] En « italique » apparaissent les propos des habitants issus du document de restitution réalisé suite aux ateliers du 25 mai 2018 dans le cadre de la consultation numérique

Pour les abréviations (ex : GIEC, LTECV) : voir le glossaire en pages 73 à 75.

Le verdissement de la ville s'est accéléré, pour améliorer de façon significative le cadre de vie des Lyonnais-es et lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains.

La mise en œuvre du « Plan Nature » a permis d'identifier et de prioriser les sites à végétaliser, et de planifier les aménagements à réaliser.

Le déploiement du « Plan Arbres » a eu pour conséquence de renforcer la trame arborée au sein de laquelle les Lyonnais-es aiment se ressourcer. Les îlots de fraîcheur ainsi constitués viennent contrebalancer les effets d'îlots de chaleur urbains en cas de canicule. La place de la faune et de la flore en ville est par là même devenue prépondérante. L'action citoyenne et associative est accompagnée par la collectivité pour amplifier cette dynamique. « Le citoyen est devenu le jardinier de sa ville et l'agent des espaces verts un ambassadeur de la végétalisation ».

En augmentant son soutien financier, la Ville de Lyon a permis la création de nouveaux jardins partagés qui maillent à présent l'ensemble du territoire lyonnais. Les citoyen-nes se les approprient, en assurent la gestion quotidienne. Les liens sociaux de proximité sont tissés chaque jour par le vecteur de ces jardins.

DES CHANGEMENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LES MOBILITÉS POUR ATTEINDRE UNE SOBRIÉTÉ CARBONE SUR LE TERRITOIRE



Véhicule électrique © Ville de Lyon

Côté mobilité des personnes et des biens, en lien avec la Métropole de Lyon et le SYTRAL, la réduction des consommations a pu se faire par l'accélération du changement de comportement et des modes de vie des Lyonnais-es.

Les moteurs des véhicules, qu'ils appartiennent au garage municipal ou aux particuliers, ont évolué pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La façon de se déplacer a également changé, les modes doux et actifs prenant le pas sur la voiture. Le déploiement et l'usage des transports en commun ont été intensifiés pour accompagner ces changements.

La plateforme de logistique urbaine du port Edouard-Herriot désormais opérationnelle, facilite la gestion du dernier kilomètre et les livraisons en centre-ville avec un moindre impact. La production d'énergie locale s'est intensifiée. Les toitures des constructions neuves sont équipées de panneaux photovoltaïques dès lors que les études de faisabilité ont révélé un potentiel.

Les chantiers sont systématiquement gérés dans une logique d'économie circulaire, tout élément en fin de vie devenant une ressource, aussi souvent que possible.

UN TERRITOIRE RÉSILIENT GRÂCE À LA SENSIBILISATION ET À L'ENGAGEMENT DES ACTEURS

Le travail réalisé sur les lieux et parcours frais offre aux habitant-es des cheminements piétons agréables, ombragés et rafraîchissants largement fréquentés en période de fortes chaleurs.

Les dispositifs de solidarité en période de canicule fonctionnent bien et limitent les risques pour les personnes exposées et vulnérables.

Dès leur plus jeune âge, les élèves bénéficient d'interventions régulières pour les sensibiliser aux enjeux climatiques et aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains. Leur prise de conscience génère une évolution de leur comportement et leur permet d'agir sur ces nuisances mais aussi de s'y adapter. Pour concrétiser cette prise de conscience, des cours d'école retrouvent des plantations et les élèves constatent par eux-mêmes les bénéfices d'une ville végétalisée.

UNE EXEMPLARITÉ DANS LE RÔLE ET L'ACTION DE L'ADMINISTRATION

En 2050, la Ville de Lyon est une administration exemplaire.



Opération de rénovation de l'éclairage au Parc de la Tête d'Or - 6^{ème} arrondissement © Michel Djaoui

Les campagnes de communication menées en interne, devenues systématiques, ont permis aux agent-es de s'approprier pleinement les enjeux climat air énergie.

Par la rédaction et l'application d'un nouveau référentiel achat, la Ville limite son empreinte carbone et participe à la dynamique économique locale par des pratiques d'achats publics responsables.

L'approche en coût global, désormais généralisée, lui permet d'augmenter ses investissements tout en maîtrisant ses dépenses publiques et en optimisant ses coûts de fonctionnement.

Les déchets de l'administration qui ne peuvent être évités sont désormais triés et valorisés dans une logique d'économie circulaire.

Afin d'envoyer un signal fort et constant aux Lyonnais-es et aux acteurs de son territoire, la Ville de Lyon est également exemplaire sur son patrimoine.

Les rénovations des équipements ont permis de réduire leur facture énergétique, tout en les adaptant à des conditions climatiques plus contraignantes, notamment en été.

Au-delà des objectifs réglementaires fixés, la Ville de Lyon est ainsi parvenue à diminuer de 60 % les consommations de ses bâtiments grâce aux multiples actions mises en œuvre. Considérés comme les bâtiments les plus consommateurs en 2020, l'Hôtel de Ville et la bibliothèque de la Part-Dieu sont devenus des bâtiments performants où le confort des usagers est par ailleurs garanti en toutes saisons. Le mode de régulation innovant des serres horticoles et de conservation a permis de diminuer par deux les consommations énergétiques.

L'exploitation de la « 5^{ème} façade » est à présent généralisée, grâce aux études menées pour identifier les toitures d'équipements publics susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques ou d'être végétalisées. Ce changement de pratique est étroitement lié aux acteurs privés de la construction et de la promotion immobilière.

Par le renforcement de ses outils de pilotage et de gestion de sa ressource immobilière, la Ville de Lyon s'est par ailleurs dotée d'une véritable stratégie énergétique de son patrimoine.

.....

Pour les abréviations (ex : GIEC, LTECV) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



PLAN D'ACTION CLIMAT
AIR ENERGIE

FICHES ACTION

FICHES ACTION CLIMAT AIR ÉNERGIE

AXE 1	UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS	23
	1.1. Renforcer la participation des citoyens autour des projets de la Ville.....	23
	1.2. Promouvoir un système alimentaire durable et local.....	25
AXE 2	LE VERDISSEMENT DE LA VILLE	27
	2.1. Elaborer et déployer le Plan Arbre.....	27
	2.2. Finaliser et déployer le Plan Nature.....	29
	2.3. Mettre les jardins au cœur de la ville de Lyon.....	31
AXE 3	VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE	33
	3.1. Accélérer la rénovation de l'habitat	33
	3.2. Lutter contre la précarité énergétique.....	35
	3.3. Impulser l'action des commerçants autour des enjeux climat-énergie	37
	3.4. Sensibiliser les usagers pour les inciter au changement de comportement dans les bâtiments publics	39
	3.5. Renforcer la mobilité active et sobre.....	41
AXE 4	UN TERRITOIRE RÉSILIENT	43
	4.1. S'adapter aux pics de chaleur.....	43
	4.2. Se préparer aux sécheresses.....	45
AXE 5	UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE	47
	5.1. Valoriser et communiquer sur la politique climat-air-énergie de la Ville de Lyon.....	47
	5.2. Augmenter la compétence des fournisseurs et des agents autour de l'achat durable.....	49
	5.3. Intégrer des critères climat-air-énergie dans la politique achat.....	51
	5.4. Renforcer la culture d'administration durable	53
	5.5. Mettre en place un suivi financier de la politique climat-énergie.....	55
	5.6. Pérenniser les actions d'éclairage public performant.....	57
	5.7. Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique dans la gestion du patrimoine	59
	5.8. Renforcer la prise en compte systématique des objectifs climat air énergie dans la stratégie d'investissement	61
	5.9. Renforcer la sensibilisation des occupants des bâtiments (agents et élus) vis-à-vis de l'enjeu climatique, sur l'impact de leurs actions quotidiennes sur leur lieu de travail.....	63
	5.10. Améliorer la mobilité des agents.....	65
	5.11. Formaliser le management environnemental et énergétique dans le suivi des projets d'aménagement.....	67
	5.12. Mieux prendre en considération les volets climat-air-énergie dans les règles d'urbanisme.....	69
	5.13. Gérer les déchets durablement.....	71

LÉGENDE :



Action proposée par les habitant-es et les partenaires dans le cadre de la consultation citoyenne numérique d'octobre 2018.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 1.1

RENFORCER LA PARTICIPATION DES CITOYEN-NES AUTOUR DES PROJETS DE LA VILLE

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

Pour nourrir la rédaction de son plan d'actions climat air énergie pour la période 2020-2026, la Ville de Lyon a souhaité lancer une vaste consultation numérique autour de cette thématique fin 2018. Des ateliers participatifs ont ensuite été organisés en mai 2019 pour approfondir les propositions dégagées par la consultation. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la transition énergétique et sociale soutenue par la Ville de Lyon, mais aussi dans le sens d'une participation citoyenne plus large, plus systématique et plus foisonnante. Ainsi, la Ville de Lyon accélère l'effort de transition à son niveau mais aussi en favorisant les changements de comportement et les initiatives du plus grand nombre.

La délégation à la démocratie locale et à la participation citoyenne intègre depuis 2017 les conseils citoyens installés sur les quartiers en politique de la ville. Ce dispositif s'inscrit dans une continuité, l'appel à projets en faveur des initiatives des conseils de quartier (APICQ) soutient des projets toujours plus innovants (sensibilisation au développement durable, boîte à partage,...), l'université citoyenne propose un programme varié et dense (12 séances/an).

Objectifs

- Répondre aux besoins des Lyonnais-es de dialoguer, de contribuer, de construire, de proposer en développant et diversifiant encore les outils de participation. Il s'agira dans un premier temps de travailler à la lisibilité de « l'offre » de participation, puis d'ouvrir plus largement les dispositifs et les démarches participatifs, faciliter l'émergence d'initiatives et renforcer l'accompagnement que la Ville de Lyon peut leur proposer. L'accord-cadre dédié et les différentes expérimentations s'inscrivent également dans cette perspective.
- Être au rendez-vous du numérique en proposant à nouveau des consultations numériques tout en densifiant les fonctionnalités mises en ligne (ex. espace de discussion, boîte à idée,...). La Ville de Lyon restera attentive sur ce volet à proposer des dispositifs qui favorisent la participation de toutes et tous.

Cibles

Naturellement, les cibles évoluent. Au-delà des membres de conseils de quartier, de conseils citoyens, de comités d'Intérêt Local, la Ville diversifie les publics avec le numérique (collégiens, étudiants, jeunes actifs, parents, etc.). Dans un second temps, la dynamique aura pour enjeu d'aller vers de nouveaux publics, sur le terrain, dans les quartiers (associations, tous publics, commerçants,...).


CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie


- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION


Mesures

- 1.1.1 Clarifier l'offre de participation - lister les différentes formes de participation citoyenne et travailler sur la lisibilité des dispositifs et des formes d'implication citoyenne possibles.
La mission Démocratie participative alimente une rubrique visitée par les membres de conseils de quartier mais « l'offre de participation » proposée par la Ville de Lyon existe dans les missions territoriales, dans les mairies d'arrondissement, à la bibliothèque, à la direction des affaires culturelles, au service Archéologie, etc.
- 1.1.2  Organiser des chantiers participatifs pour planter ou créer des espaces verts.
La Ville de Lyon, par cette démarche de chantiers participatifs, souhaite s'inscrire dans la dynamique engagée dans les jardins partagés tout en répondant à la volonté citoyenne de reprendre place dans l'espace


public et dans les espaces de nature. Ces initiatives auront également pour enjeu de sensibiliser largement sur la biodiversité et proposer des espaces ouverts d'échange avec les habitants.

1.1.3  Développer la participation — poursuivre le travail de repositionnement de l'usager habitant dans l'élaboration de projets, de politiques publiques.

Multiplier les démarches participatives, les enquêtes, les consultations numériques, etc.

1.1.4  Proposer plus de dispositifs d'accompagnement aux initiatives citoyennes (type Appel à Projets et Initiatives des Conseils de Quartier) et élargir au-delà des Conseils de Quartier.

L'envie de s'impliquer des Lyonnais-es est grandissante, la Ville de Lyon souhaite se positionner comme force d'accompagnement et de soutien à ces initiatives spontanées, citoyennes, écologiques. A l'exemple de « Tout le monde dehors », les acteurs et les initiatives participatives lyonnaises méritent d'être plus visibles, plus larges, mieux relayées.

1.1.5  Mettre en place un espace de discussion et d'échange numérique avec les citoyen-nes.

Développer un outil type forum en ligne où les habitants pourront également déposer leurs idées pour inciter à la participation dans la construction et la gestion de la Ville de Lyon.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Nombre de citoyens sensibilisés aux thématiques climat air énergie
- N° 2 Nombre de manifestations/actions/événements sur le climat, l'air et l'énergie
- N° 3 Nombre de dispositifs d'accompagnement aux initiatives citoyennes
- N° 4 Nombre de connexions sur le site dédié à la participation
- N° 5 Nombre de participants au forum ouvert
- N° 6 Surfaces végétalisées via les chantiers participatifs et/ou des initiatives citoyennes (m²)

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Service des mairies d'arrondissement/Mission Démocratie Participative

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (K€)	Moyens humains (ETP)
1.1.1	2020-2026	2020	SMA / MDP	Com externe MDD			0,2
1.1.2	2021-2026	2021	SMA / MDP	DEV MDD	Asso. Jardinage participatif	50	1,5
1.1.3	2020-2026	2020	SMA / MDP	GRU Travailler autrement			1
1.1.4	2021-2026	2021	SMA / MDP	Toutes les directions de la Ville	Asso. Participation	2 600	2
1.1.5	2021-2026	2021	SMA / MDP	Com. externe		5	0,5

Pour les abréviations (ex. : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 1.2

PROMOUVOIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ET LOCAL

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

L'alimentation génère des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) qui sont directement induits par les modes de consommation : transports, fabrication d'intrants chimiques, émissions de méthane des bovins, chauffage des serres agricoles, etc.

Objectifs

- Relocaliser l'alimentation des Lyonnais-es, développer la part des aliments biologiques, locaux et de saison qui sont les moins émissifs en matière de GES.
- Sensibiliser la population à des modes de vie et de consommation plus sobres en carbone.
- Encourager la conversion vers l'agriculture biologique des agriculteurs locaux.

Cibles

- Consommateurs-rices.
- Agriculteurs-rices de la ceinture verte de Lyon.
- Professions de bouche.
- Commerçant-es.



CITERGIE

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 1.2.1  Promouvoir un système alimentaire territorial durable.
Développer des actions de communication externe.
- 1.2.2  Renforcer le soutien aux acteurs de promotion et de distribution de l'alimentation durable.
 - En interne : dans la restauration collective des établissements municipaux.
 - En externe : Conseil Local de l'Alimentation Durable, Fabriques à manger, Fête des récoltes, 48 heures de l'agriculture urbaine, Village équitable de Noël, label Lyon Ville Equitable et Durable (LVED), jardins partagés, marchés de producteurs bio, etc.
 Il s'agit d'augmenter progressivement mais significativement la part de bio local dans nos approvisionnements, de soutenir et de donner davantage d'ampleur aux différentes manifestations organisées par les partenaires du territoire, en augmentant leur fréquentation, d'augmenter l'enveloppe de l'appel à projets pour l'animation des jardins partagés, de soutenir la création de jardins partagés, de renforcer les moyens permettant de consolider la dynamique du club LVED.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

N° 1 Part du bio local dans la restauration scolaire, les crèches municipales, les résidences seniors...

N° 2 Nombre de jardins partagés existants

N° 3 Montant des subventions allouées à des associations animatrices de jardins partagés

N° 4 Nombre de tenues de marchés de producteurs

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Chargé de Mission ESS

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
1.2.1	2020-2026	2020	Com externe	DECA, DDT		30	0,6
1.2.2	2020-2026	2020	Chargé-e de mission ESS	DCP, Educ, Enfance, CCAS, DDT	Structures ESS, professionnel-les	60	1

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 2.1

ELABORER ET DÉPLOYER LE PLAN ARBRES

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

L'arbre joue un rôle majeur dans la ville en apportant ombrage, humidité, réduction des températures locales, et par son rôle filtrant sur les polluants urbains. La Ville de Lyon gère un patrimoine de 58 000 arbres. Elle lance un plan Arbres proposant de planter pour les 10 années à venir environ 2 000 arbres par an sur son territoire, dans le cadre du plan Canopée de la Métropole qui prévoit d'augmenter la surface arborée de 27 à 30 % du territoire et de planter 300 000 arbres d'ici 2030. La circulaire n° 2019-121 du 27 août 2019 du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, rend désormais obligatoire l'installation d'équipements ou de projets pérennes contribuant à la protection de la biodiversité dans les cours d'écoles, comme des plantations d'arbres.

Objectifs

- Augmenter significativement la place de l'arbre en ville pour créer des zones de fraîcheur et d'ombrage, en priorisant les îlots de chaleur, les sites sensibles (écoles, crèches, RPA) et les plus carencés.
- Développer une culture partagée sur l'arbre en ville et associer les Lyonnais-es aux projets.
- Contribuer au plan Canopée en plantant 20 000 arbres d'ici 2030.
- Sur le territoire de la ville, atteindre 100 000 arbres d'ici 2030.

Cibles

Habitant-es, en particulier les plus sensibles (enfants)




CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 2.1.1  Elaborer et déployer le Plan Arbres.
Mettre en place une stratégie de replantation d'arbres dans la ville : quantification et identification des lieux cruciaux et prioritaires (écoles, EAJE, RPA, parcours frais...), planification des chantiers, coordination avec la Métropole sur le domaine de voirie, élaboration de plans de gestion des arbres sur les grands parcs.
- 2.1.2  Mener des actions de sensibilisation du grand public autour de l'Arbre dans la ville.
Actions complémentaires ou déclinaison des actions de sensibilisation liées à la charte de l'arbre métropolitaine (Ville de Lyon signataire), actions Lyon Nature, valorisation du patrimoine (Labellisation des arbres remarquables), délibération du barème d'évaluation et d'indemnisation.
- 2.1.3  Réaliser une campagne de plantation et de sensibilisation sur l'arbre dans les écoles.
Planter 2000 arbres dans les cours d'écoles. Planter des arbres sur les espaces publics limitrophes aux écoles en partenariat avec la Métropole. Répondre à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur la végétalisation des cours d'écoles.
Sensibiliser les parents, les utilisateurs (enseignants) et les gestionnaires (DGTB, Direction de l'éducation).

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

N° 1 Nombre d'arbres plantés dans la ville par an

N° 2 Nombre d'arbres total gérés par la Ville

N° 3 Nombre d'arbres plantés dans les écoles (depuis 2020)

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction des Espaces Verts

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
2.1.1	2020-2026	2020	DEV		Métropole	2 000	
2.1.2	2020-2026	2020	DEV			50	0,25
2.1.3	2020-2026	2020	Educ	DEV, DGTB	Agence de l'Eau Métropole	10 000	

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 2.2

FINALISER ET DÉPLOYER LE PLAN NATURE

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

La réglementation en application des lois Grenelle II (2012), NOTRe (2015), et pour la Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016), impose la protection et le développement de la trame verte (et bleue) et de la biodiversité à l'échelle locale, et la mise en place de mesures d'adaptation et de lutte contre le réchauffement climatique.

L'enjeu est de proposer un urbanisme « paysager » pour permettre à la fois de poursuivre le développement de la ville tout en préservant et développant la biodiversité, les déplacements, avec une prise en compte de la santé, des enjeux sociaux et de bien-être. La ville dense doit aussi pouvoir être une ville verte, « qui respire, vivable et vivante. »

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat de la Métropole de Lyon, approuvé le 13 mai 2019, introduit un coefficient de pleine terre qui impose la présence de sols perméables et végétalisés sur tous les terrains construits de plus de 300 m².

De plus, un certain nombre de terrains privés sont aussi peu végétalisés et pourraient participer pleinement à la diminution des îlots de chaleur.

Objectifs

- Proposer une stratégie à long terme (2020-2030) de développement de la nature en ville. Mettre en œuvre cette stratégie et un développement plus important de la nature en ville et des îlots de fraîcheur par des procédés peu coûteux. Identifier des sites d'actions prioritaires pour le développement de la nature urbaine. Étendre la trame verte et bleue, relier les parcs et jardins et les corridors écologiques existants.
- Mobiliser la sphère privée pour qu'elle participe à ce développement. Développer la végétalisation de la 5^{ème} façade et des cœurs d'îlots. Signer une charte avec les professionnels de l'immobilier. Inciter les propriétaires privés à développer plus de nature sur leur foncier.

- Impliquer les Lyonnais-es en les sensibilisant à la biodiversité, au développement d'actions de végétalisation (Micro Implantations Florales, jardins partagés...) et citoyennes dès que possible. Elargir les publics Lyon Nature et développer les actions de sensibilisation. Mettre en place un outil informatique performant pour Lyon Nature permettant de mieux promouvoir la nature en ville et la préservation et le développement de la biodiversité.

- Elaborer le Guide de la Nature Lyonnaise.

Cibles

- Tous les acteurs-trices de l'aménagement urbain, publics et privés, copropriétés.
- Grand public.



CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie


- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 2.2.1  Finaliser, lancer et déployer le Plan Nature en ville pour verdier la ville. Définition des sites prioritaires à végétaliser, hiérarchisation, planification des aménagements.
- 2.2.2  Finaliser et diffuser le guide Nature en ville auprès des acteurs publics et privés de la trame verte urbaine.
 - Accompagnement des aménageurs privés, publics, la Métropole de Lyon pour une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité urbaine.

- Elaborer une charte avec les professionnels de l'immobilier pour inciter la végétalisation de la 5^{ème} façade.
- Former tous les acteurs du territoire à la gestion écologique des espaces verts pour accompagner leurs changements de pratiques.

2.2.3  Renforcer l'offre d'éducation à l'environnement et à la biodiversité (Lyon Nature).

Renforcer la communication sur Lyon Nature, et faciliter l'accès à l'offre en se dotant d'un outil performant de réservation/paiement.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Surface d'espaces verts publics
- N° 2 Surface d'espaces végétalisés totale du territoire (public + privé)
- N° 3 Surface de toitures végétalisées publiques

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction des Espaces Verts

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
2.2.1	2020-2026	2020	DEV	DAU, DC, DGTB		20 000	5
2.2.2	2020-2021	2020	DEV	DAU	Professionnels de l'immobilier, aménageurs, Métropole...	50	1
2.2.3	2020-2022	2020	DEV	DSITN, Com. externe		50	0,25

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 2.3 METTRE LES JARDINS AU CŒUR DE LA VILLE DE LYON

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

On constate une demande des usagers de renforcer la présence de nature en ville et une forte demande citoyenne d'implication dans l'aménagement et l'animation de l'espace public répondant aux enjeux de vivre ensemble, de création de lien social, de sensibilisation des publics aux enjeux de protection de l'environnement et de la biodiversité, de favoriser un plus grand respect des espaces publics.

Objectifs

- Augmenter le nombre de lyonnais-es impliqués dans des projets nature sur l'espace public.
- Simplifier les démarches et communiquer sur les possibilités offertes par la ville.
- Renforcer les modalités de formation à l'attention des citoyens jardiniers.
- Finaliser l'encadrement juridique des jardins de rue et renforcer la communication « Lyon, ville nature », accompagner les nouveaux projets.
- Augmenter le nombre de Jardins de rue. Augmenter le nombre de jardins partagés.

Cibles

Grand public, particuliers et associations.

CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 2.3.1 Finaliser l'encadrement juridique des jardins de rue (jardinage participatif) et communiquer sur le dispositif pour accompagner son développement.
- 2.3.2 Renforcer la présence des jardins partagés et des jardins de rue sur le territoire.
 - 4 à 6 créations de jardins partagés par an et +200 % de jardins de rue dès 2020.
 - Proposer des formations gratuites aux jardiniers bénévoles.
 - Renforcer le réseau des jardins partagés.
 - Rendre plus efficiente la coordination des jardins partagés en transférant la mission complète à la direction des espaces verts.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Nombre de jardins de rue existants
- N° 2 Nombre de personnes formées à l'écojardinage

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction des Espaces Verts

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
2.3.1	2020-2026	2019	DEV	Com externe		100	0,25
2.3.2	2020-2026	2019	DEV	DDT	Le Passé Jardins	2 000	2

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 3.1

DENSIFIER LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

En 2003, dans la Métropole de Lyon, le secteur résidentiel représentait 29 % des consommations d'énergie et 17 % des émissions de CO₂. C'est dans ce contexte que s'inscrit la rénovation énergétique des immeubles résidentiels qui permet une forte diminution de leur consommation d'énergie et de leur impact sur l'environnement.

Objectifs

Enclencher une dynamique de rénovation du parc de logements privés :

- par des actions de sensibilisation des propriétaires de logements,
- par l'octroi d'aides substantielles pour la réalisation de travaux,
- par l'aide à la réalisation de diagnostics patrimoniaux et de plans d'entretien et d'amélioration thermique du bâti ancien, en vue de promouvoir et d'accompagner une transition énergétique des immeubles du site historique de Lyon.

Cibles

- Les copropriétés privées, pour une aide financière aux travaux à réaliser dans le parc des immeubles construits entre 1945 et 1975, avant les premières réglementations thermiques : bâtiments de grande taille, non-isolés et utilisant des modes de chauffage peu performants ou obsolètes.
- Les propriétaires d'immeubles à caractère patrimonial du périmètre UNESCO, pour une aide financière à la réalisation de plans d'entretien et d'amélioration thermique.


CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie


- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 3.1.1 Mise en place, à Lyon, d'une plateforme métropolitaine d'information pour favoriser la rénovation énergétique, avec le soutien de l'ADEME.
- 3.1.2 Travailler avec la Métropole pour quantifier les enjeux de rénovation des logements (nombre de logements, aides financières...).
- 3.1.3 Dans les quartiers anciens, inciter les propriétaires et les syndicats de copropriété à intégrer un volet d'amélioration thermique lors des travaux de réhabilitation, dans le respect du caractère patrimonial des immeubles (poursuite des aides à la réalisation des plans d'entretien et d'amélioration thermique et renforcement par l'adossement de travaux induits à cibler très précisément).
- 3.1.4 Mise en place d'une Commission d'orientation préalable à la rénovation énergétique des immeubles du parc privé associant l'ensemble des partenaires : Métropole, Ville de Lyon, CAUE, UDAP, ALEC.
- 3.1.5  Sensibiliser et accompagner les propriétaires autour des questions d'énergie-climat, en vue de les inciter à initier une démarche de requalification énergétique :
 - réunions d'information avec les copropriétaires du parc ciblé (avec accompagnement de l'ALEC) par arrondissement ;

- information sur le financement de l'amélioration énergétique réalisée dans le cadre des opérations de ravalement obligatoires.

3.1.6  Inciter à la réalisation de travaux de requalification énergétique des copropriétés du parc privé par l'attribution d'une aide financière de la Ville de Lyon au syndic de copropriété, s'ajoutant au panel d'aides existantes (CITE, Ecoreno'v, CEE, aides individuelles de l'ANAH).

3.1.7 Poursuivre les opérations de ravalement obligatoire, déclencheur d'amélioration thermique.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Nombre d'opérations concernées par la rénovation énergétique.
- N° 2 Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb de logements rénovés / 100 logements existants).
- N° 3 Part des ménages pouvant bénéficier des aides financières (100 % aide forfaitaire).
- N° 4 Nombre d'injonctions de ravalement envoyés par la Ville [courriers d'information-sensibilisation].
- N° 5 Nombre de copropriétaires sensibilisés.
- N° 6 Nombre de copropriétés mobilisées.
- N° 7 Nombre de réunions de sensibilisation organisées.
- N° 8 Nombre de copropriétés examinées par la Commission Ecoreno'v.

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de l'Aménagement Urbain

Mesures	Calendrier	Date lancement	Direction pilote	Direction Contributrices	Partenaires	Budget (K€)	Moyens humains (ETP)
3.1.1	2015-2025	2015	Métropole		ADEME		Métrop.
3.1.2	2015-2025	2016	DAU		Métropole		0,1
3.1.3	2015-2025	2020	DAU		UDAP, ALEC	200	0,2
3.1.4	2016-2025	26/09/2016	DAU		Métropole, CAUE, UDAP, ALEC	15	0,2
3.1.5 a. b.	2016-2021 (conventions triennales ALEC) continu	Réunions d'informations avec l'ALEC en 2017	DAU	DGTB	ALEC	30	0,2
3.1.6	2016-2020	06/06/2016	DAU		ALEC, Métropole	2 170	0,3
3.1.7	2020		DAU			50	2

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 3.2

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

La Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaitent lutter contre la précarité énergétique par des actions de sensibilisation et d'aide aux travaux auprès des habitants concernés (passoires énergétiques).

Objectifs

Réduire la précarité énergétique de ces ménages sans culpabilisation.

Cibles

Les ménages précaires des bâtiments identifiés.

CIT'ERGIE :

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 3.2.1 Accompagner les ménages en précarité énergétique y compris sur le volet « accompagnement au changement ».
 - Adapter le guide d'animation sur les changements de comportement face aux économies d'énergie pour les ménages en précarité énergétique.
 - Relancer le partenariat Maisons de la Métropole pour les Solidarités (MDMS) / Point Information Médiation Multiservices (PIMMS) sur le sujet de la précarité énergétique ou avec des associations pour délivrer les « bons » messages.
 - Evaluer des mesures de sensibilisation.
- 3.2.2 Déployer le guide d'animation sur les changements de comportement face aux économies d'énergie pour les structures de proximité MJC et centres sociaux pour lesquels il a été créé.
 - L'évaluer
 - Ancrer cette sensibilisation dans le temps avec les animateurs des MJC et Centre Sociaux.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation
- Autres :

INDICATEURS

N° 1 Nombre de ménages entrés dans le dispositif PIMMS

N° 2 Nombre de ménages sortis du dispositif PIMMS

N° 3 Part des ménages pouvant bénéficier des aides financières de la Ville dans le cadre du complément apporté au dispositif 'Ecorénov'

N° 4 Nombre de structures de proximité ayant mis en œuvre le guide d'animation sur les changements de comportement

N° 5 Nombre de ménages engagés dans des animations sur les changements de comportement

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Mission Développement Durable/Mission Égalité/Direction de la Communication et Coopérations Internes

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
3.2.1	2020 - 2026	2020	CCAS		MDMS, PIMMS, associations spécialisées, EDF		
3.2.2	2020 - 2026	2020	MDD	DDT, Com externe	MJC et Centre Sociaux		0,25

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 3.3

IMPULSER L'ACTION DES COMMERÇANTS AUTOUR DES ENJEUX CLIMAT AIR ÉNERGIE

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

Les commerçants et artisans des quartiers sont des acteurs de la proximité et du lien social avec les habitants. Ce sont des acteurs du cadre de vie qui peuvent contribuer à son amélioration. La mobilisation des acteurs économiques sur des pratiques plus économes peut être un facteur d'image auprès des consommateurs qui ont changé leurs pratiques de manière plus durable.

Objectifs

- Sensibiliser les commerçants et artisans de la ville à la maîtrise de la consommation énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- S'appuyer sur les associations de commerçants et d'artisans pour développer de bonnes pratiques partagées.
- Contribuer à modifier les habitudes de consommation : opter pour les circuits courts, pour les produits recyclables, pour une alimentation saine.
- Lutter contre la production de déchets.

Cibles

- Associations de commerçants et artisans.
- Structures de management de centre-ville.
- Porteur-euses de projets et enseignes.
- Commerces et entreprises artisanales.



CITERGIE



Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 3.3.1 Mettre à jour le guide des commerçants 2019-2020 sous l'angle climat air énergie.
Rédiger la rubrique « Maîtriser ma consommation d'énergie » avec le rappel des actions concrètes à mettre en place (les bons gestes, l'amélioration de la performance énergétique des locaux), du cadre réglementaire sur l'extinction des vitrines des enseignes lumineuses et le lien vers le plan d'actions climat air énergie de la Ville de Lyon.
- 3.3.2  Mener une action avec les commerçants sur les volets consommation d'énergie (éclairage, chauffage) et canicule (climatisation).
- Dans le cadre des Zones d'Aménagement Concerté ou des opérations urbaines, sensibiliser les enseignes et les porteurs de projets à la consommation d'énergie dans leur plan d'implantation.
 - Travailler en lien avec les bailleurs publics et sociaux pour leurs locaux.
 - Consolider des éléments de benchmark et moyens d'actions concrètes auprès du public commerçant et artisan.
 - Communiquer et sensibiliser les groupements de commerçants et d'artisans sur ces thématiques.
 - Développer des sessions thématiques en lien avec les groupements de commerçants et d'artisans.
 - Réfléchir à l'introduction dans la réglementation de l'espace public, de contraintes sur la consommation d'énergie.
- 3.3.3  Engager les commerçants dans des actions autour des déchets.
- Créer du lien entre les commerçants et les acteurs du compostage.
 - Accompagner les porteurs de projets sur les démarches vertueuses : épiceries locavores, circuit-court, vrac, zéro-déchet...
 - Encourager les démarches anti-gaspillage auprès des restaurateurs et artisans (ex. application « To good to go »).

- 3.3.4  Valoriser les bonnes pratiques (ex: Cendriers d'or, label LVED, éco-mégot...).
- Poursuivre la dynamique de labellisation des acteurs Lyon Ville Equitable et Durable et les démarches éco responsables en prenant en compte l'impact social et environnemental dans les critères d'attribution du label.
 - Promouvoir les produits à caractère local dans leur fabrication ou leur transformation au travers du nouveau label « Fabriqué à Lyon » en favorisant les démarches sociétales et environnementales.
- 3.3.5 Renforcer le dispositif Lyon Ville Equitable et Durable (LVED).
- Renforcer les moyens pour l'instruction des dossiers, l'accompagnement, l'animation, le suivi de la démarche.
 - Promouvoir les commerces et entreprises du réseau LVED au travers d'outils de promotion et d'animation du réseau des labellisés.
- 3.3.6  Sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales et commerciales qui travaillent sur le périmètre de la Ville de Lyon dans leur changement de pratiques en termes de mobilité.
Réfléchir à des modes de livraison plus innovants et moins impactants sur l'espace public.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Part de commerçants, artisans, prestataires de services sensibilisés
- N° 2 Part de commerçants et artisans engagés parmi ceux préalablement sensibilisés
- N° 3 Part d'actions valorisées sur le nombre total d'actions
- N° 4 Nombre de labellisés LVED
- N° 5 Nombre de labellisés Fabriqué à Lyon

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de l'Economie, du Commerce de l'Artisanat

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
3.3.1	2020-2026	juil-19	DECA	Com externe		Impression de 1 500 exemplaires du guide : 1 704 €	0,25
3.3.2	2020-2026	2020	DECA		CCI, CMA, partenaires privés, bailleurs publics et sociaux	Temps agents concernés	0,25
3.3.3	2020-2026	2019	DECA	Com externe	CCI, CMA, partenaires privés	Programme d'animations et de communication à définir : 30K€	0,25
3.3.4 3.3.5	2020-2026	oct-19	DECA	Chargé de mission ESS		« Label LVED » AMO animation du label LVED : 35,5 K€ (sur 24 mois)	1
3.3.6	2020-2026	2019	DECA	DDU	CMA, CCI	Temps agents valorisé à 7 200 €	8 jours agents CMA / Ville (convention partenariale)

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 3.4

RENFORCER LA SENSIBILISATION DES USAGERS VIS-À-VIS DE L'ENJEU CLIMATIQUE, POUR FAVORISER LES BONNES PRATIQUES DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

Dans l'exercice de ses compétences, la Ville offre à ses usagers de nombreux équipements publics, dont elle est propriétaire pour la plupart. Les occupants de ces ensembles immobiliers sont de profils variés (agents de la Ville, associations, enseignants, scolaires, grand public, etc...) comme le sont la durée, la fréquence et l'horaire d'utilisation de ces locaux.

Objectifs

Permettre aux occupants d'adopter des comportements susceptibles de réduire les consommations d'eau et d'énergie des ensembles immobiliers tout en conservant, voire en améliorant, leur niveau de confort d'utilisation.

Cibles

Les élu-es et les usagers des équipements de la Ville.



CITERGIE :

Domaine CIL'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 3.4.1  Informer et impliquer les usagers dans la vie des bâtiments (dispositif écolo-crèche, défi class'énergie, défi crèche, expérimenter l'animation sur le temps périscolaire, actions en faveur des clubs sportifs...).
- 3.4.2 Poursuivre et développer l'affichage dans les bâtiments.
- 3.4.3  Mettre en place une campagne de sensibilisation dans un panel de bâtiments expérimentaux, d'écoles et établissements sportifs autour des usages pour réduire les consommations d'énergie (sans dégrader la qualité de l'air intérieur), impliquer les Directions Opérationnelles concernées, évaluer cette expérimentation sur plusieurs années.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Nombre de dispositifs opérationnels mis en place chaque année pour informer et impliquer les usagers
- N° 2 Nombre de bâtiments équipés d'affiches par catégorie de bâtiment
- N° 3 Réduction de la consommation obtenue sur le panel test sur 3 ans

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
3.4.1	2020-2026	2020	DGTB	Directions Opérationnelles MDD	ALEC, HESPUL	50	0,2
3.4.2	2020-2026	2020	DGTB	Com externe		10	0,1
3.4.3	2020-2026	2020	DGTB, DCI Sports, Educ	DCI, Sports, Educ		5	0,1

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 3.5

RENFORCER LA MOBILITÉ ACTIVE ET SOBRE

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

La mobilité est un enjeu majeur de la construction d'une ville et d'une agglomération durables. Depuis plus de 20 ans, les collectivités travaillent avec le Plan des Déplacements Urbains qui constitue un document stratégique de planification en matière de mobilité. Durant ces deux décennies, la mobilité sur le territoire lyonnais a évolué avec une forte diminution de l'utilisation de la voiture au profit des modes alternatifs.

Toutefois, la situation climatique, la pollution atmosphérique et la qualité du cadre de vie imposent d'aller encore plus loin et probablement plus vite.

Objectifs

- Faciliter les mobilités actives (marche à pied, vélo, engin de déplacement individuel) grâce à la création de cheminements d'une grande qualité et arborés.
- Développer encore plus d'aménagements permettant la pratique du vélo et des trottinettes, dont les emplacements de stationnement.
- Rééquilibrer l'usage des rues de la ville par la création de zones apaisées et de zones à trafic limité, et accompagner ces changements.
- Accompagner la sobriété (consommation d'énergie fossile) de la mobilité en s'inscrivant dans le développement du plan Infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) et la Zone à faibles émissions (ZFE), projet qui va évoluer au fil des ans. Ces deux démarches sont portées par la Métropole.
- Poursuivre, en parallèle le renouvellement de la flotte des véhicules de la Ville de Lyon.
- Communiquer et informer les habitants pour les inciter à bien se déplacer et à anticiper la préparation de leur déplacement.
- Envisager un travail sur la pratique de la mobilité dès le plus jeune âge, avec et autour des écoles.

Cibles

La mobilité et ses conséquences ont un impact sur l'ensemble des personnes, et des êtres vivants, donc sur la biodiversité.

Aussi, les actions indiquées ont un impact sur l'ensemble de la population (habitants, travailleurs, touristes...) et peuvent agir sur :

- La sécurité routière.
- L'éducation.
- Le savoir-vivre ensemble.
- La santé.
- L'environnement.

CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie


- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication


DÉSCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

3.5.1 Déployer les zones de rencontre dans les différents arrondissements (campagne de communication associée).

Il s'agit de la conception d'un schéma directeur des zones de rencontre dans chaque arrondissement. Ce schéma a pour vocation de déterminer les secteurs. Ensuite il s'agit de réaliser les zones jusqu'en 2030.

3.5.2  Elaborer et expliciter une carte des zones apaisées et des voies cyclables sur Lyon.fr.

3.5.3  Réaliser un Schéma directeur des zones de stationnement dédiées aux véhicules partagés (scooters, vélos, trottinettes).

Il s'agit de construire sur l'ensemble du territoire des emplacements sur la chaussée pour permettre le stationnement de ces nouveaux véhicules dont les vélos cargo. Ce projet va se déployer au fur et à mesure des besoins. Il s'appuiera en partie sur un article de

la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui interdit le stationnement 5 mètres en amont des passages piétons.


3.5.4 Renforcer les actions pour faciliter l'usage des autres modes de transport pour l'accès aux événements culturels.

3.5.5 Mettre en place des Plans de mobilité scolaire (démarche idem au PDA pour les écoles).

Cet élément n'est pas dans la loi LOM. Toutefois, le type de démarche pourrait faire l'objet d'une expérimentation sur des écoles. Il s'agirait d'établir avec le corps enseignant et les parents d'élèves un diagnostic de la mobilité du personnel et des enfants. A la suite de ce diagnostic, les actions partagées avec les personnels et les parents d'élèves seraient mises en œuvre. Il convient également d'évaluer les résultats.

3.5.6 Créer des « rues scolaires » (sécurisation des abords des écoles).

Il s'agit, à l'instar de ce qui existe dans le « code de la rue » belge et des expériences en France, de créer une zone interdite à la circulation motorisée autour de l'école de manière permanente ou uniquement à des heures précises. Les dispositifs existants ont permis de supprimer l'insécurité routière autour de l'école et d'être dans une démarche d'accompagnement des enfants à pied.

3.5.7  Communiquer sur les bonnes pratiques de mobilité et leurs impacts sur l'environnement, la santé....

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Part modale piéton
- N° 2 Part modale vélo
- N° 3 Part modale TC
- N° 4 Nombre de places de stationnement automobile public gratuit et payant par habitant (nb/hab)
- N° 5 Part de voiries « apaisées » (aires piétonnes, zones 30 et zones de rencontre, Zone à trafic limité) (%)
- N° 6 Part de voiries aménagées pour les cycles (%)
- N° 7 Nombre de places de stationnement vélo, hors pince-roues (nb/100 habitants)
- N° 8 Nombre d'abonnés TCL

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de la Mobilité Urbaine

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
3.5.1	2019-2030	2019	DMU	DEV, DAU	Métropole	Métropole	
3.5.2	2020-2026	2020	Com externe	DSIT, Com externe			
3.5.3	2019-2020	2020	DMU		Métropole Opérateurs d'engins en libre-service sans station	Métropole	1
3.5.4	2020-2026	2020	DAC	Com externe, Etablissements culturels			
3.5.5	2020-2026	2021	DMU	Enfance, Educ, Com externe	Métropole		
3.5.6	2020-2030	2020	DMU	Educ, Com externe DAU	Métropole		
3.5.7	2020-2030	À définir	À définir	DDU, Com externe	Métropole		

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 4.1

S'ADAPTER AUX PICS DE CHALEUR

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

Le principe d'adaptation concerne l'ensemble des ajustements des systèmes naturels ou humains en réponse aux changements du climat, afin de limiter les impacts négatifs et en optimiser les effets bénéfiques.

Pour faire face aux effets du changement climatique sur le territoire lyonnais, la Ville de Lyon a réalisé un diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire en 2014 qui a permis de désigner les champs sur lesquels la Ville doit concentrer ses efforts pour mettre en place des politiques préventives, faire des choix qui réduisent la vulnérabilité des territoires et aider les populations les plus exposées. Le volet adaptation du PCET 2015-2020 a été élaboré sur la base des résultats de cette analyse de vulnérabilité.

Objectifs

Les principaux risques auxquels le territoire et ses habitants doivent faire face sont :

- La lutte contre la chaleur en ville.
- La prévention des risques sanitaires.
- Les aspects sensibilisation, concertation, communication de la population et des agents de la Ville.

L'identification de ces risques permet de déployer des actions et les moyens de leur mise en œuvre.

Cibles

- Habitants-es.
- Usagers et visiteurs-euses.
- Agent-es de la Ville de Lyon.


CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 4.1.1 Intégrer de façon dynamique la dimension « fortes chaleurs » dans les projets de conception et de rénovation d'équipements et dans les démarches d'évaluation des risques professionnels, par les acteurs experts de la prévention.
Recenser les documents uniques intégrant cette problématique et la généraliser à tous les documents uniques, en les adaptant aux situations particulières de chaque direction.
- 4.1.2 Sensibiliser les habitants aux phénomènes de canicule.
 - Inciter les personnes vulnérables à s'inscrire sur le « registre canicule » par des actions de communication à renforcer sur proposition du personnel soignant pour les aider à accomplir cette démarche.
 - Communiquer sur la thématique de l'entraide à déployer auprès de son voisinage.
- 4.1.3  Travailler sur des solutions dans les crèches et les écoles en période de canicule.
Adaptation des horaires, retrait plus tôt des enfants, etc.
- 4.1.4 Soutenir et développer des nouvelles pratiques avec le soutien des structures de proximité.
Par exemple :
 - Accompagnement des personnes isolées vers des lieux frais en transport en commun ou en taxi.
 - Ouverture des piscines sur des horaires renforcés.

- Gratuité des piscines les jours de canicule.
- Distribution de bons cinéma pour les personnes les plus vulnérables.

- 4.1.5 Ouvrir les parcs la nuit lors des épisodes de canicule.
- Permettre aux riverains d'attendre que les températures baissent dans leurs logements en ouvrant certains parcs habituellement fermés.
 - Prévoir un dispositif avec présence de type « secouriste ».
 - Sensibiliser les habitants à ce dispositif pour les inciter à un usage raisonnable des parcs et éviter toute nuisance pour le voisinage.
- 4.1.6 Poursuivre une communication annuelle sur les lieux et parcours frais.
- Anticiper la communication en amont des épisodes de canicule.
 - Prévoir la mise à jour annuelle de la carte des lieux et parcours frais.
- 4.1.7 Organiser des animations pédagogiques autour de la résilience.
- Proposer des événements autour de l'adaptation au changement climatique et de la résilience, dans le cadre de « Tout l'monde dehors », dans l'offre culturelle (théâtre, concerts, expositions, etc.), dans les animations proposées dans les MJC, centres sociaux, etc.
 - Sensibiliser et organiser la résilience par des mises en situation préalables à la survenue des canicules : dans les crèches et écoles, dans les maisons de retraite, etc.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Part des habitants sensibilisés aux phénomènes de canicule à travers des événements ciblés (%)
- N° 2 Nombre de crèches concernées par des aménagements spécifiques (type brasseurs d'air, changement d'horaires, etc.) permettant de meilleures conditions de séjour en période de canicule
- N° 3 Nombre d'équipements publics disposant d'espaces frais pour accueillir les usagers en période de canicule

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Mission Développement Durable/Mission Égalité/Direction de la Communication et Coopérations Internes

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
4.1.1	2020-2026	2020	DRSVT				
4.1.2	2020-2026	Printemps 2021	Com externe			2	0,1
4.1.3	2020-2026	2020	Enfance, Educ				
4.1.4	2020-2026	2020	DDT	Sports Structures de proximité			
4.1.5	2020-2026	2021	DSP	DEV	Police municipale et nationale Croix rouge		0,1
4.1.6	2020-2026	Printemps 2020	Com externe	DSIT			0,1
4.1.7	2020-2026	2020	MDD	Com externe, Événements, DAC, Structures de proximité, Sports		20	0,8

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 4.2

SE PRÉPARER AUX SÉCHERESSES

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

Compte tenu du changement climatique et notamment de l'évolution des températures et des périodes de sécheresse, la ressource en eau et son niveau de qualité sanitaire sont un enjeu pour la Ville, que ce soit pour le rafraîchissement et le maintien des zones végétalisées ou l'accès à une eau de bonne qualité sanitaire dans l'espace public.

Objectifs

Préserver la qualité de l'eau et mettre en place une stratégie de production quantitative de la ressource, grâce à :

- La mise en place des outils d'observation et de diagnostic afin de cibler les actions préventives et correctives, et la mesure des effets de ces actions.
- L'optimisation de la ressource en eau afin de maintenir les lieux frais végétalisés en ville.
- La garantie de la sécurité sanitaire des habitant-es dans les espaces publics (accès à une eau potable et protection de la flore et la faune, ...).
- L'anticipation et l'accompagnement des prescriptions de l'arrêté préfectoral sécheresse.
- L'optimisation du déploiement des installations sur nappe (géothermie) par une meilleure observation des impacts.

Cibles

Usagers des infrastructures de la Ville, services techniques gestionnaires de la ressource en eau et de la qualité sanitaire de l'eau.

CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 4.2.1 Affiner les connaissances des directions en charge d'appliquer l'arrêté préfectoral sur les aquifères concernés par des prélèvements par pompage (nappes d'accompagnement ou nappes souterraines) et les équiper de dispositifs de comptage.
- 4.2.2 Poursuivre les programmes d'analyse des eaux ciblées sur les risques sanitaires accrus en période estivale (risque cyanobactéries).
- 4.2.3 Surveiller le réchauffement de la nappe phréatique et s'informer des travaux de l'Observatoire Local de la nappe lyonnaise.
- 4.2.4 Réaliser un diagnostic complet du patrimoine fontaine ornemental de la Ville qui permettra de :
 - finaliser l'inventaire des fontaines,
 - prioriser les actions correctives en conséquence pour limiter les consommations,
 - mesurer l'effet de rafraîchissement de la fontaine (avec des critères objectifs).
- 4.2.5 Mener une réflexion autour des fontaines / lieux frais et hygiène.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Consommation moyenne d'eau des prélèvements par pompage (l/m²)
- N° 2 Température moyenne annuelle de l'eau de la nappe lyonnaise
- N° 3 Consommation globale d'eau sur les fontaines ornementales (l)
- N° 4 Nombre de non-conformités microbiologiques des bornes fontaines (eau potable)

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de l'Ecologie Urbaine

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (K€)	Moyens humains (ETP)
4.2.1	2020-2026	2020	DEU	DEV, DGTB, Sports, Cimetières	Préfecture, Métropole, DREAL, SPL	450	1,1
4.2.2	2020-2026	2020	DEU	DEV	ISARA, ARS	8	0,3
4.2.3	2019-2026	2019	DEU	DGTB MDD	Préfecture, Métropole, DREAL, CEREMA, BRGM	5	0,1
4.2.4	2020-2026	2020	DEV	DEU	/	50	1
4.2.5	2020-2026	2020	DEU	MDD / DEV	/	2	0,3

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 5.1

VALORISER ET COMMUNIQUER SUR LA POLITIQUE CLIMAT AIR ÉNERGIE DE LA VILLE DE LYON

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

Les collectivités territoriales jouent un rôle de premier plan face au défi du changement climatique. La Ville de Lyon est engagée depuis 2008 dans la lutte contre le changement climatique et ses objectifs sont ceux poursuivis par l'Europe, en cohérence avec ceux de la Métropole de Lyon.

Objectifs

- Faire connaître et valoriser les engagements de la Ville de Lyon en faveur de la lutte contre le changement climatique.
- Renforcer le rayonnement national et international de la Ville de Lyon.
- Communiquer sur les actions de la Ville de Lyon en matière d'énergie et de climat.
- Promouvoir l'exemplarité de la Ville de Lyon sur sa politique énergétique et climatique (plan d'actions, label Cit'ergie, etc.).

Cibles

- Habitant-es.
- Agent-es de la Ville de Lyon.


CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie


- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.1.1 Renouveler l'engagement de la Ville de Lyon dans la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie.
 - Présenter l'initiative de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie au conseil municipal.
 - Signer le formulaire d'adhésion à la Convention (Le Maire ou son représentant au Conseil municipal)
- 5.1.2 Elaborer une campagne de communication autour des questions d'atténuation et de résilience auprès de publics ciblés.
 - Adapter les messages de communication au grand public sur ces thématiques.
 - Mener des campagnes de communication thématiques autour des enjeux de la Ville de Lyon en matière de politique climat air énergie : qualité de l'air intérieur, déplacements des usagers vers les établissements de la Ville, alimentation responsable dans les EAJE municipaux, ...
- 5.1.3 Réaliser des actions sur la qualité de l'air. Organiser des événements sur les bonnes pratiques pour lutter contre la pollution de l'air : conférences, portes-ouvertes, expositions, expérimentations, jeux, etc. (par ex lors de la Journée nationale de la qualité de l'air).
- 5.1.4  Faire un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des événements organisés sur le territoire de la ville et communiquer autour (inclus déplacement). Recenser les événements et sélectionner les plus pertinents pour en faire le bilan GES récurrent (un la première année).
- 5.1.5 Valoriser la politique énergétique de la Ville de Lyon à travers le label Cit'ergie en interne et sur le territoire. Chaque collectivité distinguée dans le cadre du dispositif Cit'ergie est autorisée à valoriser sa distinction dans sa communication afin d'en assurer une diffusion la plus large possible.

- 5.1.6 Faire connaître aux agents les actions menées par la collectivité.
Elaborer des campagnes de sensibilisation thématiques et ciblées (événements, communication interne, etc.) : ex. campagnes sur les déplacements domicile – travail, sur la réduction des déchets d'activités, la commande publique responsable, ...

- 5.1.7  Identifier les actions proposées et/ ou portées par les citoyen-nes.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Nombre d'habitant-es touchés par les actions de sensibilisation, en fonction des outils de communication déployés (%)
- N° 2 Nombre d'actions de communication réalisées sur la thématique climat air énergie, en interne et en externe
- N° 3 Nombre d'évènements organisés sur la qualité de l'air
- N° 4 Part des agent-es ayant participé à des événements organisés par la collectivité en lien avec les thématiques climat air énergie (%)

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions associées	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
5.1.1	Avril 2020 – Déc 2020	Avril 2020	DGTB	Cabinet du Maire / adjoints, Service commun relations internationales			
5.1.2	2020 – 2026	Avril 2020	DGTB	Com externe MDD	Université (enquêtes), artistes	20	0,8
5.1.3	Sept 2020 - 2026	Mai 2020	DEU	DEU Com externe	Métropole	5	0,1
5.1.4	2021-2026	Fin 2020	DGTB	Évènements		2	0,1
5.1.5	2020-2026	Septembre 2020	Com externe	Com interne			
5.1.6	2020-2026	Septembre 2020	MDD	Com interne	Université, artistes	3	0,8
5.1.7	2019	Juillet 2020	DGTB	SMA / MDP, Com externe			

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 5.2

AUGMENTER LA COMPÉTENCE DES FOURNISSEURS ET DES AGENTS AUTOUR DE L'ACHAT DURABLE

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

De par son volume d'achat important, la commande publique constitue un levier intéressant pour amener les fournisseurs à concrétiser des actions de développement durable.

Objectifs

Après une phase de sensibilisation, il convient aujourd'hui d'augmenter la compétence de nos fournisseurs actuels ou potentiels et des agent-es en charge de la définition du besoin.

Cibles

- Fournisseurs actuels ou potentiels.
- Agent-es en charge de la définition du besoin.



CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.2.1  Mettre en place une journée annuelle de formation dédiée aux achats responsables et au Schéma de Promotion de l'Achat Responsable (SPAR) pour les agent-es de la Ville de Lyon.
Cette formation devrait permettre d'améliorer la rédaction des mémoires justificatifs des offres et de faciliter l'analyse des offres.
- Conception du module de formation.
 - Organisation d'une journée de formation annuelle.
- 5.2.2  Sensibiliser les fournisseurs au Schéma de Promotion de l'Achat Responsable (SPAR).
- Conception du module de sensibilisation.
 - Organisation d'une journée de sensibilisation annuelle.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Nombre d'agent-es participant à la journée de formation
N° 2 Nombre de fournisseurs participant à la journée de sensibilisation

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de la Commande Publique

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
5.2.1	2020-2026	Juin 2020	DCP	MDD		15	0,15
5.2.2	2020-2026	Conception à réaliser Juin 2020	DCP		Eventuellement CCI	15	0,25

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

ACTION 5.3

INTÉGRER DES CRITÈRES CLIMAT AIR ÉNERGIE DANS LA POLITIQUE ACHAT

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

Utiliser le levier de la commande publique et les stipulations du code de la commande publique pour contractualiser des objectifs avec nos fournisseurs.

Objectifs

Intégrer des spécifications techniques, exigences ou objectifs de performance dans les cahiers des charges.

Cibles

Tout acteur-trice de la commande publique.




CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.3.1  Faire évoluer le Schéma de Promotion de l'Achat Responsable : achat de matériels moins émissifs et optimisation de la gestion des déchets dans une logique d'économie durable.
- 5.3.2  Intégrer une approche en coût global : montage de marchés et critères en coût global et environnemental. Au moins un marché acheteur devra intégrer une approche en coût global d'ici fin 2020. Elaboration d'une communication à l'issue du montage du dossier dans l'objectif d'étendre progressivement la démarche.
- 5.3.3  Réaliser régulièrement des actions de benchmark concernant la stratégie achats. Intégration dès 2020 dans le document de stratégie achat des dossiers acheteurs d'une rubrique sur le développement durable (systématisation de l'analyse Développement Durable dans les dossiers acheteurs) et réfléchir à une extension à l'ensemble des directions pour les dossiers significatifs.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

N° 1 Nombre de pistes d'amélioration pour le SPAR

N° 2 Nombre de marchés incluant des éléments sur le matériel moins émissif et la gestion des déchets

N° 3 Nombre de marchés incluant une approche en coût global

N° 4 Nombre de benchmark réalisés

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de la Commande Publique

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
5.3.1	2020-2026	2 ^{ème} trimestre 2020	MDD	DCP		sans objet	0,25
5.3.2	2020-2026	Début 2020	DCP			sans objet	0,6
5.3.3	2020-2026	Début 2020	DCP	Toutes directions		sans objet	0,6

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

ACTION 5.4

RENFORCER LA CULTURE D'ADMINISTRATION DURABLE

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

La Ville de Lyon intègre le développement durable et la lutte contre le changement climatique dans ses politiques publiques depuis plusieurs années.

Le label Cit'ergie renouvelé à la Ville de Lyon en 2019 pour 4 ans offre un outil exigeant et structurant pour conduire un plan d'actions climat air énergie.

La Ville de Lyon a ainsi pu mobiliser les services dans une démarche transversale d'amélioration continue qui a conduit à structurer une démarche de suivi et à infuser une culture climat air énergie, notamment grâce à la mise en place d'un Comité de Pilotage, d'un Comité Technique et de groupes de travail thématiques.

Objectifs

- Ancrer le développement durable dans l'« ADN » de la collectivité.
- Former et mobiliser les élu-es et les services sur les thématiques climat air énergie en proposant des actions de sensibilisation et de formation.
- Favoriser et renforcer la transversalité et maintenir une mobilisation des services dans la durée.
- Faciliter l'implication des agent-es dans l'évaluation de la politique climat air énergie.

Cibles

- Elu-es de la Ville.
- Agent-es de la collectivité.

CIT'ERGIE :

Domaine Cit'ergie


- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.4.1 Développer une culture de suivi et d'évaluation.
Elaborer et mettre en œuvre une méthodologie partagée pour mettre à jour et évaluer annuellement le plan d'actions climat air énergie (tableau de bord).
- 5.4.2 Sensibiliser les élu-es aux questions climat air énergie.
Construire et mettre en œuvre un plan de formation et de sensibilisation des élus sur les thématiques climat air énergie.
- 5.4.3 Renforcer la conscientisation des agent-es autour des sujets climat air énergie et plus généralement sur une culture d'éco-agent.
 - Mettre en place des actions pédagogiques d'acculturation et de mobilisation pour impliquer davantage les agents et entretenir leur motivation.
 - Renouveler les campagnes de sensibilisation avec le personnel d'entretien en les faisant participer à leur définition sur les thématiques des déchets, du nettoyage, etc. (thématiques à définir).

- Renouveler la campagne sur la gestion du numérique auprès des agent-es pour faire prendre conscience aux agent-es des conséquences de la dématérialisation sur les consommations d'énergie et les émissions de GES.

5.4.4  Expérimenter la mise en place d'une valorisation des économies d'énergie au profit des occupants d'un bâtiment.

- Réaliser un benchmark pour identifier les solutions mises en œuvre dans plusieurs organisations.
- Organiser un brainstorming avec les membres du Comité Technique intéressés pour déterminer les techniques envisageables pour favoriser les économies d'énergie (par ex. défi bâtiment).
- Valider les modalités d'intéressement envisageables (ex. par des travaux d'amélioration du confort des occupant-es).
- Expérimenter sur plusieurs bâtiments et capitaliser les enseignements.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Nombre de formations dispensées sur les thématiques climat air énergie
- N° 2 Part des agent-es formés sur des thématiques climat air énergie (%)
- N° 3 Part des élu-es sensibilisés aux questions climat air énergie (%)
- N° 4 Part d'économies d'énergie réalisées au travers de l'expérimentation (%)

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
5.4.1	2020-2026	Avril 2020	DGTB	Membres du Cotech MDD			0,5
5.4.2	2020-2026	Septembre 2020	DGTB	Service des assemblées, MDD		20	
5.4.3	2020-2026	Septembre 2020	MDD / Égal / DCCI	Direction des sites, DSITN, DGTB	Acteurs locaux selon la thématique	5	0,5
5.4.4	2021-2026	2021	DGTB	DAP, MDD	ADEME, ALEC		0,2

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 5.5

RENFORCER LE PILOTAGE FINANCIER DE LA POLITIQUE CLIMAT AIR ÉNERGIE

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

Le coût des énergies ne cesse de croître, les besoins en investissement et fonctionnement augmentent en lien avec des exigences réglementaires et/ou environnementales plus fortes et le développement du patrimoine, alors que les contraintes budgétaires se renforcent pour la collectivité.

Par ailleurs, les engagements de la Ville de Lyon pour réduire son impact sur le changement climatique s'intensifient et nécessitent de mobiliser de manière accrue des ressources financières importantes.

Dans ce contexte, la mise en place d'un pilotage financier rigoureux, tant des dépenses que des recettes, relevant de la transition énergétique et écologique s'impose.

Objectifs

- Maîtriser les dépenses de la collectivité relevant de la politique climat air énergie et renforcer leur suivi.
- Trouver de nouvelles sources de financement pour démultiplier l'action de la Ville dans sa transition énergétique et écologique.
- Mieux évaluer et communiquer en interne sur les ressources financières mobilisées pour les investissements réalisés, la maintenance induite et les gains énergétiques ou les réductions de GES atteints.

Cibles

- Agent-es de la Ville, Elu-es.

CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.5.1 Dresser annuellement le bilan financier (investissement et fonctionnement) du plan d'actions climat air énergie.
 - Identifier un référent dans chaque direction.
 - Elaborer ensemble une grille de recueil de données « partagée » qui permette une remontée d'information facilitée et fiabilisée.
 - Réaliser chaque année, le bilan et les tableaux de bord précis, des dépenses tant de fonctionnement que d'investissement réalisées par toutes les directions concernées par le plan d'actions climat air énergie ainsi que les recettes et les économies associées.
 - Etudier la faisabilité d'incitation financière vertueuse pour les services, afin d'augmenter les actions en faveur du climat.
- 5.5.2 Réaliser une feuille de route des différentes opportunités financières pour des projets énergie-climat y compris le mécénat, et la mettre à jour annuellement.
 - Réaliser un benchmark auprès d'autres grandes collectivités françaises afin d'identifier et consolider tous les montages offrant des sources de financement futures pour la Ville de Lyon.

- Constituer un groupe de travail avec les personnes identifiées dans chaque direction bénéficiant de « subventions » de tiers.
- Elaborer une note stratégique précisant ces différents dispositifs, leurs modalités d'application et leurs impacts, déclinés dans le cas de la Ville de Lyon.
- Mettre en place une structure de pilotage et élaborer un tableau de bord de suivi du plan de financement des projets climat air énergie, et des actions qui en découlent.
- Echanger périodiquement avec les principaux partenaires et organismes susceptibles d'apporter des aides financières.
- Organiser une session d'information/sensibilisation auprès des agent-es concernés.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Budget annuel de la collectivité consacré à la politique climat air énergie
- N° 2 Elaboration de la feuille de route et de son tableau de bord de suivi.
- N° 3 Montant annuel des subventions obtenues

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
5.5.1	2020-2026	01/01/2020	DGTB (copilotage DF)	Toutes les directions concernées par le plan d'actions			0,25
5.5.2	2020-2026	01/01/2020	DGTB (copilotage DF)	Toutes les directions concernées par le plan d'actions	ADEME, AMORCE, ALEC, VAD		1

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

ACTION 5.6 PÉRENNISER LES ACTIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PERFORMANT

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

Dans un contexte où la pression sur les ressources de notre planète s'accroît de manière considérable en particulier dans le domaine des énergies, chacun se doit de réfléchir et d'agir dans le sens d'un développement plus durable qui préserve l'avenir des générations futures.

Par sa nature même, l'éclairage urbain est au cœur de cette problématique. L'équation niveau de service et coût énergétique est un des sujets qui dicte déjà, depuis de nombreuses années, les actions menées par la Direction de l'Éclairage Urbain pour élaborer sa réflexion sur la lumière. Elle s'est traduite par une meilleure prise en compte des aspects environnementaux lors de la mise en place du deuxième Plan Lumière.

Objectifs

Réduire les consommations d'énergie électrique des installations d'éclairage par la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles à coût économiquement viable.

- en 2020, -20% de la consommation par rapport à 1990 (objectif atteint en 2017),

- en 2030, -40% de la consommation par rapport à 1990,

- en 2050, -75% de la consommation par rapport à 1990.

Cibles

- Agent-es (respect de ses engagements / amélioration de l'efficacité énergétique de son patrimoine et maîtrise financière).

- Usagers (amélioration du confort des résident-es).

CIT'ERGIE :

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.6.1 Poursuivre la rénovation de l'éclairage afin de mieux contrôler les temporalités en termes d'éclairage et les adapter aux différents temps de la nuit.
- 5.6.2 Mener des actions spécifiques sur l'éclairage public dans les zones résidentielles.
- 5.6.3 Développer l'éclairage intelligent sur le territoire.
- 5.6.4 Evaluer la politique lumière.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

N° 1 Puissance installée par lampe (kW)

N° 2 Consommation énergétique annuelle du territoire pour l'éclairage public (kWh/hab.an)

N° 3 Consommation énergétique par points lumineux (kWh/point lumineux)

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de l'Eclairage Urbain

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
5.6.1	2021-2026	2021	Éclairage			17 M€	9
5.6.2	2021-2026	2021	Éclairage				
5.6.3	2021-2026	2021	Éclairage				
5.6.4	2020-2026	2020	Éclairage		Urbalyon		

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

ACTION 5.7

AMÉLIORER LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

Les données de consommation d'eau et d'énergie induites par l'ensemble des activités de la Ville (patrimoine bâti et non bâti, éclairage, déplacements...) sont centralisées par service gestionnaire (Gestion Technique des Bâtiments, Eclairage Urbain, Garage municipal...). Les modes de recueil et de traitement de ces données ne sont pas harmonisés à l'échelle de la Ville. De nombreuses actions sont déjà menées pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments et la réduction des consommations des fluides, mais leur évaluation et leur valorisation sont perfectibles.

Objectifs

Organiser le regroupement des données pour en faciliter l'analyse et la fiabilisation, et ainsi mieux identifier les actions prioritaires de maîtrise des besoins en eau et énergies adaptés aux usages, tout en engageant des réflexions avec les directions sur ces usages, le cas échéant.

Cibles

Les activités de la Ville induisant les plus fortes consommations d'eau et d'énergie.

CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.7.1 Elargir le suivi des consommations d'énergie (vision globale tout patrimoine relevant d'un usage Ville - Eclairage Public - parc de véhicules).
- 5.7.2 Différencier les consommations électriques à usage thermique.
- 5.7.3 Evaluer et suivre l'évolution des performances énergétiques des bâtiments annuellement ou après travaux, calculer les classes énergétiques.
- 5.7.4 Identifier les besoins relevant du confort d'été et de rafraîchissement des locaux, et proposer des solutions d'amélioration thermique passive et/ou optimisée en termes de consommation d'énergie et de maintenance, permettant de réduire progressivement les besoins de la climatisation d'ambiance et/ou individualisée.
- 5.7.5 Renouveler les contrats d'exploitation & Maintenance sur la base d'une amélioration des performances énergétiques.
- 5.7.6 Se mettre en cohérence par rapport aux compteurs intelligents et aux outils numériques des prestataires de service (exploitation maintenance), et exprimer ce besoin dans le cadre de la PPI informatique.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

N° 1 Consommation d'énergie finale du patrimoine bâti (GWh)

N° 2 Consommation d'énergie finale du patrimoine non bâti (espaces verts et sanitaires) (GWh)

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
5.7.1	2020-2023	2020	DGTB	Toutes les directions produisant des données de consommation d'eau et d'énergie		250	0,25
5.7.2	2020-2023	2021	DGTB				0,25
5.7.3	2020-2026	2020	DGTB	DC		180	0,1
5.7.4	2020-2026	2020	DGTB	DC, Directions Opérationnelles	ADEME Réseaux professionnels	300	0,2
5.7.5	2021-2026	2021	DGTB	DCP, DC			0,1
5.7.6	2021-2024	2021	DGTB	DC, DSITN		200	0,25

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 5.8

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DES OBJECTIFS CLIMAT AIR ÉNERGIE DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

La Ville de Lyon dispose d'un patrimoine immobilier important et varié tant par ses périodes de construction, que par sa typologie ou sa diversité d'usages (crèches, écoles, bureaux administratifs, gymnases, piscines, centres sociaux, bibliothèques, espaces verts...). Si la qualité environnementale est au cœur des investissements depuis plus de 15 ans, une marge de progression reste à exploiter en matière de performance énergétique du bâti afin d'optimiser confort des usagers, maintenance des équipements, baisse des consommations et dépenses de fluide.

De même pour le développement des énergies renouvelables, la Ville de Lyon doit renforcer la valorisation de ses toitures à fort potentiel pour une production d'énergie.

Objectifs

- Encourager et planifier les travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments en intégrant les critères de performance énergétique E+/C.
- Généraliser l'efficacité énergétique dès que possible dans les investissements de rénovation.
- Réduire les consommations énergétiques de la Ville de Lyon.
- Poursuivre la construction de bâtiments performants en y intégrant la notion d'adaptabilité.

Cibles

Directions immobilières et opérationnelles.


CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie


- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.8.1 Réaliser un schéma directeur clarifiant l'intégration du développement durable dans une approche globale de l'entretien et de l'évolution du patrimoine.
- Élaborer un outil de diagnostic de performance énergétique du patrimoine bâti, et de pilotage des orientations stratégiques et politiques en matière de transition énergétique.
 - Mettre en place un mode-projet transversal aux directions techniques et opérationnelles pour la mise en œuvre technique de ce schéma directeur et son suivi.
 - Faciliter la priorisation et le suivi des travaux relatifs à l'amélioration des performances énergétiques, au confort thermique et à l'adaptabilité des bâtiments municipaux.
- 5.8.2  Mettre l'efficacité énergétique au cœur de la nouvelle Programmation Pluriannuelle d'Investissement du patrimoine immobilier (PPI).
- Affirmer dans la nouvelle programmation de conservation du patrimoine, la thématique de l'efficacité énergétique.

- Communiquer la démarche auprès de toutes les directions opérationnelles.
- Assurer un suivi annuel, sur la base d'indicateurs chiffrés, et le cas échéant proposer des actions correctives.
- Faciliter la construction budgétaire prenant en compte la particularité des contrats globaux de réalisation-exploitation-maintenance avec des objectifs de performance énergétique.
- Rénover les bâtiments les plus énergivores et construire des bâtiments performants.


5.8.3  Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine à partir d'un schéma directeur des énergies renouvelables.

- Elaborer une stratégie de déploiement du photovoltaïque et d'expérimentation d'EnR sur le patrimoine de la ville.
- Réaliser des diagnostics pour approfondir la faisabilité des opérations envisagées.
- Inscrire à la PPI, un budget relatif à la réalisation d'infrastructure productrice d'EnR, prioriser sur le mandat les investissements les plus pertinents, à raison a minima d'une opération annuelle.

5.8.4 Construire et rénover des bâtiments en y intégrant la notion d'adaptabilité.

- Mettre en place un groupe de travail entre directions immobilières et opérationnelles dans l'objectif d'identifier les équipements et travaux permettant une meilleure adaptabilité des bâtiments et de leurs espaces non bâtis, en fonction de l'évolution des usages.
- Faire évoluer le Cahier des Exigences Techniques et Environnementales (CETE) en intégrant la notion d'adaptabilité.
- Organiser des sessions de sensibilisation des agents concernés par son utilisation.

- Evaluer chaque année la bonne prise en compte de ces éléments et le cas échéant les faire évoluer en fonction des retours d'expérience.

5.8.5  Etudier l'opportunité de végétaliser les toitures et façades des bâtiments de la Ville.

- Identifier les équipements publics municipaux susceptibles d'être végétalisés en toitures et/ou façade.
- Réaliser les études techniques permettant de définir le patrimoine prioritaire à végétaliser.
- Créer un guide référentiel ou Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les toits et murs pignons.
- Identifier dans la Programme Pluriannuel d'Investissement le budget nécessaire pour végétaliser a minima 3 bâtiments par an.
- Faciliter la mise en œuvre de marché d'entretien de ces végétaux.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Budget d'investissement sur les questions Climat-Air-Energie (en €/m²/an)
- N° 2 Taux de production d'électricité renouvelable / énergie consommée par le patrimoine de la collectivité
- N° 3 Taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération des consommations énergétiques du patrimoine Ville

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions associées	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
5.8.1	2020-2021	1 ^{er} semestre 2020	DGTB	Directions opérationnelles		400	0,75
5.8.2	2020-2026	Vote PPI 2020-2026	DGTB	DC, DGTB, DCI		60 000	0,2
5.8.3	2020-2026		DGTB	DC, DGTB		4	0,5
5.8.4	2021-2026	Vote PPI 2020-2026	DGTB	DC, Directions Opérationnelles	ADEME Métropole	1 000	2
5.8.5	2020-2026		DGTB	DC, DEV, DAU	Métropole	300	1

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 5.9

RENFORCER LA SENSIBILISATION DES OCCUPANT-ES DES BÂTIMENTS (AGENT-ES ET ÉLU-ES) VIS-À-VIS DE L'ENJEU CLIMATIQUE, SUR L'IMPACT DE LEURS ACTIONS QUOTIDIENNES DANS LEUR LIEU DE TRAVAIL

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

L'activité directe ou connexe des quelques 8000 agent-es de la Ville représente un impact significatif sur les consommations en eau et en énergie des bâtiments de la Ville. Par ailleurs, le niveau d'exigence des personnels en termes de qualité d'usage et de confort au sein des équipements de la Ville s'est accru. L'incitation à l'évolution vertueuse des pratiques des occupants sur leur lieu de travail et à la convergence vers un niveau raisonnable et acceptable d'exigences est indissociable des problématiques environnementales.

Objectifs

- Informer des impacts positifs des bonnes pratiques et les faire évoluer.
- Expérimenter et proposer des solutions conciliant confort d'usage, enjeux climatiques et réduction des consommations en eau et en énergies.
- Faciliter l'adhésion des agent-es et des élu-es aux changements de comportement sur le long terme.

Cibles

Tous les occupant-es des bâtiments de la Ville (agent-es et élu-es).

CIT'ERGIE :

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.9.1 Mieux informer et impliquer les occupant-es dans la vie des bâtiments pour réduire les consommations d'eau et d'énergie. Proposer un panel d'outils adaptés à la situation à partir d'expérimentation test.
- 5.9.2 Poursuivre et développer l'affichage dans les bâtiments (Diagnostic de Performance Energétique ou équivalent).
- 5.9.3 Organiser les conditions de travail des agent-es en période de risques climatiques extrêmes (protocole, organisation du travail, sensibilisation, et formation des directions, ...).
- 5.9.4 Informer et sensibiliser les occupant-es aux bonnes pratiques visant à la préservation de la qualité de l'air intérieur.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Taux de satisfaction des agent-es à l'issue d'expérimentation sur des bâtiments et dispositifs tests (%)
- N° 2 Nombre d'agent-es sensibilisées sur les usages pour réduire les consommations d'énergie sans dégrader la QAI (%)
- N° 3 Nombre d'agent-es sensibilisés aux adaptations des conditions de travail en cas d'épisodes extrêmes

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
5.9.1	2020-2026	2020	Com interne	DGTB	Laboratoire d'innovation publique, designer	50	0,1
5.9.2	2021	2021	Com externe	MDD	Bureau d'étude	10	0,1
5.9.3	2021	2021	DRSVT	MDD			0,1
5.9.4	2021-2026	2021	MDD				0,1

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

ACTION 5.10 AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES AGENTS

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

La Ville de Lyon souhaite développer la mobilité durable de ses agent-es pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES tout en favorisant la santé de son personnel.

Objectifs

- Réduire l'usage de la voiture auto-soliste pour des trajets de moins de 3 km.
- Développer l'usage du vélo jusqu'à une distance de 10 km.
- Favoriser l'utilisation des transports en commun dans les autres cas.
- Communiquer sur les bienfaits d'une demi-heure d'exercice physique quotidien comme ceux que peuvent procurer la marche à pied.

Cibles

Les agent-es de la Ville.


CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.10.1 Evaluer l'impact financier de la mise en œuvre du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA).
Mettre en ordre de marche le groupe de travail existant et l'élargir, au besoin, afin de mesurer objectivement les dépenses liées aux actions du Plan de Département de l'Administration.
- 5.10.2  Adopter et mettre en œuvre les actions du Plan de Déplacement de l'Administration.
- 1- Trajets professionnels :
- Mise en place d'un outil informatique permettant la gestion des déplacements des agent-es en cas de missions et de formations.
 - Formation et encouragement à l'usage des téléconférences et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour limiter les déplacements professionnels des agent-es.
 - Expérimentation et développement du télétravail.
 - Optimisation des tournées / circuits des agent-es.
 - Formation des agent-es concerné-es à l'éco conduite et à la sécurité routière.
 - Poursuite de la mise en pool des véhicules municipaux.
 - Poursuite de l'amélioration du parc de véhicules.
- 2- Trajets domicile-travail :
- Mise en place d'une sensibilisation/communication interne sur les avantages des modes actifs et des Transports en Commun.
 - En cas de pic de pollution, pic de chaleur ou d'épisode de grand froid : message en faveur du covoiturage et des Transports en Commun.
- 3- Incitation à l'usage des modes actifs et des transports en commun :
- Déploiement des événements de sensibilisation à la marche.

- Formation progressive à la pratique du vélo et vélo à assistance électrique (VAE).
- Développement des aides financières en faveur de l'utilisation des modes actifs pour les agent-es de la Ville de Lyon.
- Développement des équipements liés au stationnement des vélos sur les sites municipaux.
- Mise en place de « référent-es mobilité durable » au sein des directions.
- Participation au Challenge mobilité.

- 4 - Renforcement de l'information et de la communication :
- Communication interne sur le kiosque intranet.
 - Proposer un onglet commun « mobilité durable ».
 - Création d'une campagne de communication sur la base du règlement / guide.
 - Réalisation de fiches sur l'accessibilité des sites municipaux en modes actifs et transport en commun.
 - Incitation au covoiturage.
 - Développement de la communication sur tout support en faveur de la mobilité durable.
 - Création d'une synergie avec les services de la Métropole et diffusion de ces supports informatifs.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Part modale piéton parmi les agent-es (%)
- N° 2 Part modale vélo parmi les agent-es (%)
- N° 3 Consommation annuelle d'énergie des véhicules (%) de la collectivité (kWh/an/employé)
- N° 4 Consommation annuelle d'énergie es véhicules de la collectivité (kWh/an/km)
- N°5 Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agent-es de la collectivité (%)
- N° 6 Part d'agent-es sensibilisés aux actions du PDA (%)

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Mission Développement Durable/Mission Egalité/Direction de la Communication et des Coopérations internes

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions associées	Partenaires	Budget	Moyens humains
5.10.1	2020-2026	2020	MDD	DLGF, DAP, DMU			0,2
5.10.2	2020-2026	2020	MDD	DCCI			0,4

Pour les abréviations (ex. : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



ACTION 5.11

FORMALISER LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET ÉNERGÉTIQUE DANS L'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE ET LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

La pratique environnementale des professionnels de l'aménagement doit s'adapter pour que les aménagements de la ville (espaces verts conçus par la Ville de Lyon, aménagement urbain conçus par la Métropole, les opérations d'aménagement type Projet Urbain Partenarial (PUP) ou Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), mais aussi les opérations immobilières développées sur le territoire et suivies par la ville) intègrent plus efficacement le paramètre environnemental et énergétique.

Objectifs

- Créer une véritable culture environnementale au sein des services de la Ville de Lyon pour rendre plus efficient le management environnemental et énergétique des projets.
- Être en capacité d'être prescripteur pour la Métropole de Lyon et les aménageurs publics ou privés.

Cibles



Les services de la Ville de Lyon (Directions des Espaces Verts et de l'Aménagement Urbain) et les autres partenaires qui interviennent pour la prise en compte environnementale et énergétique des opérations d'aménagement.

CIT'ERGIE

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- 5.11.1  Placer le paramètre environnemental et énergétique au cœur des opérations d'aménagement et généraliser les principes de la conception et de l'aménagement durable.
Opérations d'aménagement : les projets d'aménagement d'espaces publics, les PUP et ZAC en lien avec la Métropole, et les opérations en diffus.
Principes : économie circulaire, filières courtes, anticipation de la gestion écologique, création de zones de fraîcheur, récupération d'eau, amélioration de la biodiversité, utilisation de l'indice de valeur écologique créé par la Ville].
- 5.11.2  Généraliser les principes de la conception et de l'aménagement durable pour la réalisation des espaces verts de la Ville de Lyon (Economie circulaire, filières courtes, anticipation de la gestion écologique, création de zones de fraîcheur).
- 5.11.3 Identifier et suivre les indicateurs les plus pertinents sur les nouvelles opérations.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Nombre de m² d'espaces verts publics sur le territoire lyonnais par habitant
- N° 2 Nombre de m² réservés à la réalisation d'espaces verts par an
- N° 3 Nombre d'opérations d'aménagement intégrant les critères environnementaux et énergétiques

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de l'Aménagement Urbain

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
5.11.1	2020 -2026	2020	DAU	DEV	Métropole, aménageurs		0,50
5.11.2	2020 -2026	2020	DEV			20	0,25
5.11.3	2020 -2026	2020	DEV	DAU	Métropole		1

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

ACTION 5.12

MIEUX PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES VOILETS CLIMAT AIR ÉNERGIE DANS LES RÈGLES D'URBANISME

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte

De nouvelles règles et dispositions, qui intègrent des paramètres environnementaux sont apparues depuis la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme-Habitat (PLUH).

Objectifs

Faire du PLU-H qui va évoluer régulièrement pendant sa durée de vie (de 10-15 ans), un PLU-H exemplaire dans la prise en compte des enjeux climat air énergie.

Cibles

La Métropole de Lyon, dans le cadre de la prochaine modification du PLU-H qu'elle va mener, pour intégrer de nouveaux dispositifs en faveur du volet climat air énergie.

CITERGIE :

Domaine Cit'ergie

- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.12.1 Travailler avec la Métropole de Lyon pour renforcer les contraintes du PLU-H en matière de développement d'ENR, de bio climatisme, de végétalisation des constructions, de lutte contre les Ilots de Chaleur Urbains (ICU) et de verdissement du territoire.
- 5.12.2 Introduire et renforcer de nouveaux outils réglementaires au PLU-H pour préserver et renforcer la trame verte lyonnaise : imposer dans les espaces hors Coefficient de Pleine Terre (CPT) un ratio d'arbres plantés par place de stationnement créée.
- 5.12.3 Permettre (généraliser) la réalisation de formes architecturales qui n'induisent pas d'ICU et qui sont favorables à la biodiversité.
- 5.12.4 Etudier la faisabilité d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Qualité de l'air à intégrer au PLU-H.
- 5.12.5 Etudier la faisabilité d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation « Végétalisation du bâti » (et notamment des toitures) à intégrer au PLU-H.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

N° 1 Nombre d'arbres plantés dans les projets en fonction des places de stationnements créées

N° 2 Nombre de m² de pleine terre nouveaux introduits dans les Permis de Construire (PC) depuis l'application du PLU-H

N° 3 Nombre de PC mettant en œuvre des toitures végétalisées

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de l'Aménagement Urbain

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions contributrices	Partenaires	Budget (k€)	Moyens humains (ETP)
5.12.1	2021-2030	2020	DAU	DEV	Métropole		1
5.12.2	2021-2030	2020	DAU	DEV	Métropole		1
5.12.3	2021-2030	2020	DAU	DEV	Métropole		1
5.12.4	2021-2030	2020	DAU	DEV	Métropole		1
5.12.5	2021-2030	2020	DAU	DEV	Métropole		1

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.



AXE

1. UNE QUALITÉ DE VIE ACCRUE
DES HABITANTS ET DES USAGERS

2. LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

3. VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE

4. UN TERRITOIRE RÉSILIENT

5. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

ACTION 5.13 GÉRER LES DÉCHETS DURABLEMENT

CONTEXTE - ENJEUX :

Contexte

Au niveau national, la production de déchets ne cesse de croître et les gaspillages sont fréquents.

Depuis plusieurs années, la réglementation évolue et exige des producteurs une meilleure gestion de leurs déchets. Il s'agit à la fois d'éviter d'en produire (ne produire que les seuls déchets inévitables) mais également de mieux les gérer, à savoir, dans une logique d'économie circulaire.

Objectifs

- Respecter la réglementation et notamment la hiérarchie imposée par la loi : Prévention / réemploi / recyclage / valorisation organique / valorisation énergétique / stockage.
- Economiser les ressources de matières premières.

Cibles

- Agent-es.

CITERGIE :

Domaine Cit'ergie


- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau et assainissement, déchet
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication


DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Mesures

- 5.13.1 Réduire et valoriser les déchets d'activité de la Ville de Lyon (hors déchets de chantier).
- Mettre en place un groupe de travail avec les personnes identifiées dans chaque direction ayant en charge la gestion des déchets.
 - Dresser un état des lieux de la situation actuelle et mesurer les écarts par rapport à la réglementation.


- Proposer à la direction générale un plan d'actions permettant de consolider les actions menées et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour un meilleur respect de la réglementation.
- Sensibiliser les agent-es.

- 5.13.2  Réduire les déchets de la restauration collective.
- Animer un groupe de travail pour le suivi du « Trop commandé » et la sensibilisation des acteurs impliqués.
 - Ajuster les portions au réel appétit des enfants tout en conservant la qualité des apports nutritionnels recommandés.
 - Consolider les partenariats mis en place avec des associations habilitées au don alimentaire par délibération de juillet 2019.
 - Animer un groupe de travail sur la lutte contre le gaspillage pour la définition d'actions par et pour les agent-es.
 - Expérimenter diverses actions permettant de développer l'appétence des enfants d'une part, et d'autre part de limiter les déchets.


- 5.13.3  Valoriser les déchets de la restauration scolaire.
- Dresser le bilan de l'expérimentation de la collecte et de la valorisation externalisée des biodéchets et lancer un marché global de collecte et de valorisation externalisée des biodéchets.
 - Mettre en place une campagne de sensibilisation pour le tri différencié dans les restaurants scolaires : biodéchets, déchets recyclables, déchets ultimes.
 - Faciliter l'appropriation de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, en partenariat avec la Métropole.
 - Encadrer la mise en place de projets pédagogiques de compostage.

- 5.13.4 Mettre en place une stratégie de gestion des déchets de chantiers et faciliter leur réutilisation.
- Mettre en place un groupe de travail avec les personnes identifiées dans chaque direction ayant en charge la gestion des déchets de chantier.

- Capitaliser le travail réalisé au sein de la ville.
- Proposer une stratégie de gestion des déchets de chantier (délibérée en conseil municipal).
- Former les personnes concernées et suivre la mise en œuvre effective de la stratégie.

5.13.5  Suivre les déchets d'activité dans les Établissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

- Mettre en place un groupe de travail avec les personnes ressources.
- Dresser un état des lieux de la situation actuelle.
- Développer un plan d'action prenant en compte les différents type de déchets (alimentaire, protections urinaires, etc...) et leur valorisation possible.

5.13.6  Mettre en cohérence les démarches de collecte des déchets verts sur toutes les communes de la Métropole.

- Identifier et formaliser les bonnes pratiques mises en œuvre au sein de la direction des espaces verts.
- Les partager au sein des réseaux existants à la Direction des Espaces Verts pour les enrichir.
- Organiser un séminaire tous les 3 ans pour partager les bonnes pratiques avec les communes de la Métropole de Lyon, en lien avec la Métropole.

Résultats attendus

- Efficacité énergétique
- Développement des EnR
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des polluants atmosphériques
- Réductions des émissions de GES
- Sensibilisation

INDICATEURS

- N° 1 Pourcentage annuel du trop commandé (nb de repas commandés/nb de repas servis)
- N° 2 Tonnage annuel de denrées données à des associations caritatives
- N° 3 Nombre d'écoles concernées par une collecte des biodéchets et leur valorisation organique
- N° 4 Tonnage annuel de biodéchets valorisés
- N° 5 Nombre de chantiers ayant mis en place la valorisation des déchets

PORTAGE ET CALENDRIER

Direction pilote de l'action

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mesures	Calendrier	Date de lancement	Direction pilote	Directions associées	Partenaires	Budget (K€)	Moyens humains (ETP)
5.13.1	2022/2026	2020	DGTB	Toutes directions	Métropole	100	1
5.13.2	2020/2022	2020	DGTB	Enfance	Prestataire cuisine centrale, Métropole, Banque Alimentaire du Rhône	28	0,5
5.13.3	2020/2022	2020	DGTB	DCP, DEV	Métropole, Prestataire collecte	850	0,5
5.13.4	2021/2026		DGTB	DC, DGTB, DEV, DEU, DCP	Métropole, ADEME	20	1
5.13.5	2020/2026	2020	DGTB	CCAS	Métropole		0,2
5.13.6	2021-2026	2021	DGTB	DEV		15	0,1

Pour les abréviations (ex : SMA, GRU) : voir le glossaire en pages 73 à 75.

ABRÉVIATIONS DES DIRECTIONS

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Cimetière

Direction des Cimetières

Com externe

Direction de la Communication Externe

DAC

Direction des Affaires Culturelles

DAP

Direction de l'Administration des Personnels

DAU

Direction de l'Aménagement Urbain

DCI

Direction Centrale de l'Immobilier

DCCI

Direction de la Communication et Coopérations internes

DC

Direction de la Construction

DGP

Direction de la Commande Publique

DDT

Direction du Développement Territorial

DECA

Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat

DEU

Direction de l'Ecologie Urbaine

DEV

Direction des Espaces Verts

DF

Direction des finances

DGTB

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

DLGF

Direction de la Logistique, Garage et Festivités

DMU

Direction de la Mobilité Urbaine

DRSVT

Direction des Relations Sociales et de la Vie au Travail

DSITM

Direction des Systèmes d'Information et Transformation Numérique

DSP

Direction Sécurité et Prévention

Eclairage

Direction de Eclairage Urbain

Educ

Direction de l'Education

Enfance

Direction de l'Enfance

Evénements

Direction des Evénements et de l'Animation

GRU

Mission Gestion de la Relation à l'Usager

MDD

Mission Développement Durable

SMA / MDP

Service des Mairies d'Arrondissement / Mission Démocratie Participative

Sports

Direction des Sports

GLOSSAIRE

ALEC

Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Les ALEC sont des associations locales qui mènent des activités d'intérêt général, dans une finalité de transition énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement durable avec 5 objectifs :

- Mieux intégrer les enjeux énergie climat dans les politiques publiques locales
- Aider à construire et réhabiliter des bâtiments performants
- Développer les comportements sobres en carbone en énergie
- Contribuer au développement des énergies renouvelables
- Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique, à l'adaptation au changement climatique, à la qualité de l'air et au développement d'une économie plus largement basée sur les ressources locales.

L'ALEC de la Métropole de Lyon regroupe plus d'une trentaine de personnes morales adhérentes. Les trois publics cibles de l'ALEC Lyon sont : les particuliers, principalement sous l'angle de l'habitat, les villes et les professionnels du bâtiment.

BEGES

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Les bilans des émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre des acteurs publics et privés, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs. La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015) a fait évoluer les textes en 2015. Ce bilan doit être réalisé tous les 3 ans pour les services de l'Etat, les collectivités

territoriales (de plus de 50 000 habitants) et les autres personnes morales de droit public. Il consiste en une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation ou d'un territoire. Les émissions de l'entité sont ordonnées selon des catégories prédéfinies appelées « postes ». Ce classement permet d'identifier les postes d'émissions où la contrainte carbone est la plus forte. C'est sur ces postes que doivent porter les stratégies énergétiques et environnementales de l'entité réalisant son bilan pour réduire ses émissions.

DD

Développement Durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987). En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/environnement/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

DJU

Degré Jour Unifié

La correction climatique consiste à pondérer les consommations de chauffage sur la base des données climatiques annuelles de la station météo. L'objectif est de rendre les années comparables entre elles, quelle qu'ait été la rudesse de l'hiver. En ramenant les consommations de chauffage à un climat de référence, on supprime les variations imputables à la rigueur climatique et on facilite le suivi des consommations d'énergie de chauffage d'un bâtiment en période froide.

DPE

Diagnostic de Performance Énergétique

Le diagnostic de performance énergétique est un document qui donne une estimation de la consommation énergétique d'un bâtiment et son taux d'émission de gaz à effet de serre.

DSP

Délégation de Service Public

La délégation de service public est une notion juridique qui recouvre l'ensemble des contrats par lesquels une personne morale de droit public soumise au code général des collectivités territoriales confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un opérateur économique. La rémunération de l'opérateur est tirée de l'exploitation du service en question. Ce mode de gestion est fréquemment utilisé par les collectivités qui peuvent, a contrario, décider de gérer le service public en régie.

ENR

Energies Renouvelables

Les énergies renouvelables sont toutes les énergies produites à partir de ressources renouvelables à

l'échelle humaine, par opposition aux énergies fossiles qui, elles, sont produites à partir de ressources finies comme le pétrole. L'énergie éolienne qui repose sur la rotation d'éoliennes poussées par les vents, l'énergie hydraulique qui utilise la force motrice de l'eau, la biomasse qui repose sur l'utilisation de matière organique et regroupe trois filières : les biocarburants, le bois-énergie et le biogaz, le solaire photovoltaïque qui repose sur la transformation directe du rayonnement solaire, le solaire thermique qui consiste à utiliser la chaleur solaire soit de façon passive, grâce à l'architecture bioclimatique, soit de façon active pour produire du chauffage, de l'eau chaude, de la climatisation...

GES

Gaz à Effet de Serre

Les GES sont des constituants gazeux de l'atmosphère, naturels ou anthropogéniques, qui absorbent et émettent des radiations à des longueurs d'ondes spécifiques dans le spectre des radiations infrarouge émises par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Cette propriété est à l'origine de l'effet de serre.

GIEC

Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

Le GIEC a pour mission d'évaluer l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Il identifie également les possibilités de limiter l'ampleur du réchauffement climatique et la gravité de ses impacts, et de s'adapter aux changements attendus. Les rapports du GIEC fournissent un état des lieux régulier des connaissances les plus avancées. Cette production scientifique est au cœur des négociations internationales sur le climat. Elle est aussi fondamentale pour alerter les décideurs et la société civile. Le GIEC a été créé en 1988 par deux institutions des Nations unies : l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement. Cet organisme intergouvernemental est ouvert à tous les pays membres de ces deux organisations, soit 195 à ce jour. Ce sont ses États membres qui en assurent collectivement la gouvernance.

ICU

Ilot de chaleur urbain

L'ilot de chaleur urbain est un phénomène d'élévation de température localisée en milieu urbain par rapport aux zones rurales voisines. Ces îlots thermiques sont des microclimats artificiels provoqués par les activités humaines et l'urbanisme.

LTECV

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. La loi relative à la transition

énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, ainsi que les plans d'actions qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

LVED

Lyon Ville Equitable et Durable

Créé en 2010, ce label marque la volonté de la Ville de Lyon d'identifier les entreprises, commerces, artisans, lieux et événements qui répondent de manière pragmatique aux enjeux du développement durable à travers une offre de consommation responsable. Ce label a donc pour but de démocratiser la consommation responsable. C'est un repère fiable pour les consommateurs lyonnais qui souhaitent agir au quotidien pour le développement durable auprès des 240 structures labellisées.

MIF

Micro-Implantation Florale

Les micro-implantations florales sont nées en 2005 à l'initiative de la Ville de Lyon et en accord avec la Métropole, pour apporter un peu de verdure dans les quartiers et créer du lien social autour d'une action collective. Plantées dans des espaces habituellement minéraux et goudronnés comme des trottoirs, ces végétaux font partie intégrante du fleurissement de la ville et participent au maintien de la biodiversité urbaine. Chaque année, des nouvelles MIF sont créées et elles représentent aujourd'hui près de 8 km de rues jardinées, soit plus de 930 MIF.

OAP

Orientation d'Aménagement et de de Programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation visent à définir des intentions d'aménagement sur un secteur donné, quelle qu'en soit l'échelle, elles peuvent permettre aux collectivités de favoriser, selon leurs intentions dans ces secteurs, la mise en valeur de quartiers, le déploiement de l'offre de logements, la gestion économe de l'espace, la mixité fonctionnelle des constructions, les liens entre transports et urbanisation, l'environnement...

PCAET

Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET est un projet territorial de développement durable instauré par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) n° 2015-992 du 17 août 2015. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat air énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

La mise en place des PCAET est aujourd'hui confiée aux Établissements Publics de Coopération

Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. La Métropole de Lyon a donc voté son PCAET au Conseil de Métropole en 2019 pour une durée de 6 ans.

PDA

Plan de Déplacements de l'Administration

Un plan de déplacements de l'administration consiste pour les employeurs publics à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions destinées à inciter les agents municipaux à réduire leur utilisation individuelle de la voiture sur les trajets professionnels et domicile-travail au profit des autres modes ou usages plus vertueux.

PLU-H

Plan Local d'Urbanisme - Habitat

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un outil juridique qui régit le droit des sols. Intégrant le Programme Local de l'Habitat (PLH), il devient Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), qui détermine les règles d'usage des sols sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat, et d'environnement.

PPI

Programmation Pluriannuelle d'Investissement

La PPI est un document opérationnel émanant du programme politique, destiné à faire coïncider la programmation physique des investissements et de la planification temporelle des réalisations en cours, avec le programme de financement. La PPI est calée sur la durée d'un mandat politique, mais c'est un document glissant qui doit permettre de faire le lien avec le mandat suivant et d'intégrer les restes à réaliser des projets non terminés du mandat en cours.

PUP

Projet Urbain Partenarial

Le projet urbain partenarial est une méthode de financement contractualisé, permettant le financement pour tout ou partie des équipements publics nécessaires au fonctionnement des opérations de travaux ou d'aménagement. Il permet aux communes, aux établissements publics, aux représentants de l'État ou à certaines collectivités territoriales ou établissements publics, dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme, d'assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la conclusion d'une convention.

ZAC

Zone d'Aménagement Concertée

La ZAC est une opération d'urbanisme publique ayant pour but de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains à bâtir en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.



LYONendirect 04 72 10 30 30 Appli Lyon lyon.fr

